



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2017-172 bis

PUBLIÉ LE 26 JUILLET 2017

# TABLE DES MATIÈRES

## **PREFECTURE DE LA SOMME Direction départementale des territoires et de la mer**

Demande d'autorisation d'exploiter n° 8017060 Monsieur Sangnier Nicolas.

Demande d'autorisation d'exploiter n° 8017063 Monsieur Paillart Jérémy..

Demande d'autorisation d'exploiter n° 8017077 SCEA XP PRODUCTIONS Monsieur Merlier Dominique.

Demande d'autorisation d'exploiter n° 8017080 GAEC SEPTIER Madame Septier Ingrid.

Demande d'autorisation d'exploiter n° 8017082 SCEA ANEMONE.

Demande d'autorisation d'exploiter n° 8017084 SCEA 2GAUDE.

Demande d'autorisation d'exploiter n° 8017061 EATL CABUZEL SEBASTIEN Monsieur Cabuzel Sébastien.

Demande d'autorisation d'exploiter n° 8017066 GAEC DE SAINT-SATURNIN Monsieur Colpaert Jean.

Demande d'autorisation d'exploiter n° 8017074 Madame DAILLY Céline.

Demande d'autorisation d'exploiter n° 8017075 EARL BULLEUX monsieur Bulleux Yves.

Demande d'autorisation d'exploiter n° 8017076 SCEA GAUWIN Monsieur Gauwin Vincent.

Demande d'autorisation d'exploiter n° 8017085 Monsieur MALOT Jérémy.

## **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT HAUTS-DE-FRANCE**

Contrôle des structures Réf : 62-17178a GAEC LOGEZ (Mesdames Hélène, Bernadette et Monsieur Bruno LOGEZ).

Contrôle des structures Réf : 62-17125 SCEA DE VALIÈRES (Madame Lucie et Monsieur Alexis PRUVOT).

Contrôle des structures Réf : 62-17122 EARL JÉRÔME BEAUVOIS (Monsieur Jérôme BEAUVOIS).

Contrôle des structures Réf : 62-17209 EARL DUEZ (Madame Élise DUEZ).

Contrôle des structures Réf : 62-17186a Monsieur Sébastien BELVAS.

Contrôle des structures Réf : 62-17065 Monsieur David LELIEUR.

Contrôle des structures Réf : 62-17280 SCEA AUX AURORES (Madame Honorine MACHART et Monsieur Jean-Philippe LELIEUR).

Contrôle des structures Réf : 62-17215 GAEC LA ROSERAIE (Messieurs Bernard et Hervé DUWEZ).

Contrôle des structures Réf : 62-17088 SCEA LE COURTIL (Messieurs Nicolas POTTERIE ET Philippe VERLINGUE).

Contrôle des structures Réf : 62-17298 EARL CASIEZ (Mesdames Juliette, Christine et Messieurs Didier et Alain CASIEZ).

Contrôle des structures Réf : 62-17291 Monsieur Aymeric DECLÉMY.

**PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

Arrêté portant désaffectation de biens mobiliers du Lycée François Mansart de MARLY (59).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Amiens, le 28/02/2017

Service économie agricole

Bureau installation structures

Monsieur SANGNIER Nicolas

Dossier suivi par : Blandine CUVELLIER

Tel : 03 22 97 23 36

Blandine.cuvellier@somme.gouv.fr

28 Rue Principale - Boisrault

80640 HORNOY-LE-BOURG

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

Référence (s) BC/CD \_ N° Dossier : 8017060

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 01/02/2017 sous le numéro 8017060.**

Vous envisagez de vous installer sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 03/06/2017 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
le Chef du Service de l'économie agricole,

Jean-Luc BECEL

1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance,  
- Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture.  
- Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent



Observatoire des territoires de la Somme  
<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme  
Centre administratif départemental - 1, boulevard du port - BP 92612  
80 026 Amiens cedex 1  
Tél. : 03 22 97 23 23 - Fax : 03 22 97 23 57 - Horaires d'ouverture 9H - 12H



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Amiens, le 28/02/2017

Service économie agricole

Bureau installation structures

Monsieur PAILLART Jérémy

Dossier suivi par : Blandine CUVELLIER

Tel : 03 22 97 23 36

Blandine.cuvellier@somme.gouv.fr

25 Rue de la Croix  
80540 SEUX

**Objet :** Demande d'autorisation d'exploiter

**Référence (s)** BC/CD \_ N° Dossier : 8017063

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 21/02/2017 sous le numéro 8017063.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 23/06/2017 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

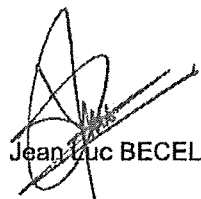
Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
le Chef du Service de l'économie agricole,



Jean-Luc BECEL

1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance,  
- Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture.  
- Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent



Observatoire des territoires de la Somme  
<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme  
Centre administratif départemental - 1, boulevard du port - BP 92612  
80 026 Amiens cedex 1  
Tél. : 03 22 97 23 23 - Fax : 03 22 97 23 57 - Horaires d'ouverture 9H - 12H



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Amiens, le 28/02/2017

Service économie agricole

Bureau Installation structures

Dossier suivi par : Blandine CUVELLIER  
Tel : 03 22 97 23 36  
Blandine.cuvellier@somme.gouv.fr

SCEA XP PRODUCTIONS  
A l'attention de Monsieur MERLIER Dominique  
21 Rue Neuve  
80200 SOYECOURT

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

Référence (s) : BC/CD \_ N° Dossier : 8017077

Madame et Monsieur les gérants,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 27/02/2017 sous le numéro 8017077.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 29/06/2017 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.


Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
le Chef du Service de l'économie agricole,

  
Jean-Luc BECEL

1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance,  
- Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture,  
- Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent



Observatoire des territoires de la Somme  
<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme  
Centre administratif départemental - 1, boulevard du port - BP 92612  
80 026 Amiens cedex 1  
Tél. : 03 22 97 23 23 - Fax : 03 22 97 23 57 - Horaires d'ouverture 9H - 12H



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Amiens, le 28/02/2017

Service économie agricole

Bureau installation structures

Dossier suivi par : Blandine CUVELLIER  
Tel : 03 22 97 23 36  
Blandine.cuvellier@somme.gouv.fr

GAEC SEPTIER  
A l'attention de Madame SEPTIER Ingrid  
24 Route d'Amiens  
80370 MAZICOURT

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

Référence (s) : BC/CD \_ N° Dossier : 8017080

Madame et Monsieur les gérants,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 08/02/2017 sous le numéro 8017080.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 10/06/2017 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
le Chef du Service de l'économie agricole,

Jean Luc BECEL

1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance,  
- Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture.  
- Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent



Observatoire des territoires de la Somme  
<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme  
Centre administratif départemental - 1, boulevard du port - BP 92612  
80 026 Amiens cedex 1  
Tél. : 03 22 97 23 23 - Fax : 03 22 97 23 57 - Horaires d'ouverture 9H - 12H



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Amiens, le 28/02/2017

Service économie agricole

Bureau installation structures

SCEA ANEMONE

Dossier suivi par : Blandine CUVELLIER

Tel : 03 22 97 23 36

Blandine.cuvellier@somme.gouv.fr

6 Rue du château

80540 ST-AUBIN-MONTENOY

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

Référence (s) BC/CD \_ N° Dossier : 8017082

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 20/02/2017 sous le numéro 8017082.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 22/06/2017 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
le Chef du Service de l'économie agricole,

Jean Luc BECEL

1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance,  
- Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture.  
- Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent



Observatoire des territoires de la Somme  
<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme  
Centre administratif départemental - 1, boulevard du port - BP 92612  
80 026 Amiens cedex 1

Tél. : 03 22 97 23 23 - Fax : 03 22 97 23 57 - Horaires d'ouverture 9H - 12H





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Amiens, le 28/02/2017

Service économie agricole

Bureau installation structures

SCEA 2GAUDE

Dossier suivi par : Blandine CUVELLIER  
Tel : 03 22 97 23 36  
Blandine.cuvellier@somme.gouv.fr

2 Rue d'Hervelay  
80140 MARTAINNEVILLE

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter  
Référence (s) : BC/CD \_ N° Dossier : 8017084

Messieurs les gérants,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 24/02/2017 sous le numéro 8017084.**

Vous envisagez de vous installer sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 26/06/2017 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
le Chef du Service de l'économie agricole,

Jean Luc BECEL

1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance,  
- Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture.  
- Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent



Observatoire des territoires de la Somme  
<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme  
Centre administratif départemental - 1, boulevard du port - BP 92612  
80 026 Amiens cedex 1  
Tél. : 03 22 97 23 23 - Fax : 03 22 97 23 57 - Horaires d'ouverture 9H - 12H



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Amiens, le 28/02/2017

Service économie agricole

Bureau installation structures

Dossier suivi par : Blandine CUVELLIER

Tel : 03 22 97 23 36

Blandine.cuvellier@somme.gouv.fr

EARL CABUZEL SEBASTIEN

A l'attention de Monsieur CABUZEL Sébastien

15 Rue de la 16ème division irlandaise

80360 GUILLEMONT

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

Référence (s) BC/CD\_ N° Dossier : 8017061

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 02/02/2017 sous le numéro 8017061.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 04/06/2017 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
le Chef du Service de l'économie agricole,



Jean-Luc BECEL

1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance,  
- Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture.  
- Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent





Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Amiens, le 28/02/2017

Service économie agricole

Bureau installation structures

Dossier suivi par : Blandine CUVELLIER  
Tel : 03 22 97 23 36  
Blandine.cuvellier@somme.gouv.fr

GAEC DE SAINT-SATURNIN  
A l'attention de Monsieur COLPAERT Jean  
2 Impasse du tilleul  
80290 MORVILLERS-ST-SATURNIN

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

Référence (s) BC/CD \_ N° Dossier : 8017066

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 10/02/2017 sous le numéro 8017066.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 12/06/2017 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.


Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
le Chef du Service de l'économie agricole,



Jean Luc BECEL

1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance,  
- Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture.  
- Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent



Observatoire des territoires de la Somme  
<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme  
Centre administratif départemental - 1, boulevard du port - BP 92612  
80 026 Amiens cedex 1

Tél. : 03 22 97 23 23 - Fax : 03 22 97 23 57 - Horaires d'ouverture 9H - 12H



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Amiens, le 28/02/2017

Service économie agricole

Bureau installation structures

Madame DAILLY Céline

Dossier suivi par : Blandine CUVELLIER

Tel : 03 22 97 23 36

Blandine.cuvellier@somme.gouv.fr

21 Bis Rue du Château

80630 BEAUVAL

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

Référence (s) BC/CD \_ N° Dossier : 8017074

Madame,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 20/02/2017 sous le numéro 8017074.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 22/06/2017 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
le Chef du Service de l'économie agricole,

Jean-Luc BECEL

1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance,  
- Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture.  
- Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Amiens, le 28/02/2017

Service économie agricole

Bureau installation structures

Dossier suivi par : Blandine CUVELLIER  
Tel : 03 22 97 23 36  
Blandine.cuvellier@somme.gouv.fr

EARL BULLEUX  
A l'attention de Monsieur BULLEUX Yves  
10 Rue de l'église  
80240 GUYENCOURT-SAULCOURT

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

Référence (s) BC/CD \_ N° Dossier : 8017075

Messieurs les gérants,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 15/02/2017 sous le numéro 8017075.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 17/06/2017 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
le Chef du Service de l'économie agricole,

Jean-Luc BÉCEL

1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance,  
- Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture.  
- Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent



Observatoire des territoires de la Somme  
<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme  
Centre administratif départemental - 1, boulevard du port - BP 92612  
80 026 Amiens cedex 1

Tél. : 03 22 97 23 23 - Fax : 03 22 97 23 57 - Horaires d'ouverture 9H - 12H



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Amiens, le 28/02/2017

Service économie agricole

Bureau installation structures

Dossier suivi par : Blandine CUVELLIER  
Tel : 03 22 97 23 36  
Blandine.cuvellier@somme.gouv.fr

SCEA GAUWIN  
A l'attention de Monsieur GAUWIN Vincent  
10 Rue de Cambrai  
80300 PYS

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

Référence (s) BC/CD \_ N° Dossier : 8017076

Messieurs les gérants,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 27/02/2017 sous le numéro 8017076.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 29/06/2017 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
le Chef du Service de l'économie agricole,

  
Jean-Luc BECEL

1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance,  
- Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture.  
- Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent



Observatoire des territoires de la Somme  
<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme  
Centre administratif départemental - 1, boulevard du port - BP 92612  
80 026 Amiens cedex 1

Tél. : 03 22 97 23 23 - Fax : 03 22 97 23 57 - Horaires d'ouverture 9H - 12H



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Amiens, le 28/02/2017

Service économie agricole

Bureau installation structures

Monsieur MALOT Jérémy

Dossier suivi par : Blandine CUVELLIER  
Tel : 03 22 97 23 36  
Blandine.cuvellier@somme.gouv.fr

928 Rue de la République - La Mollière  
80410 CAYEUX-SUR-MER

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

Référence (s) : BC/CD \_ N° Dossier : 8017085

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 13/02/2017 sous le numéro 8017085.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 15/06/2017 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
le Chef du Service de l'économie agricole,

  
Jean-Luc BECEL

1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance,  
- Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture.  
- Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent



Observatoire des territoires de la Somme  
<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme  
Centre administratif départemental - 1, boulevard du port - BP 92612  
80 026 Amiens cedex 1  
Tél. : 03 22 97 23 23 - Fax : 03 22 97 23 57 - Horaires d'ouverture 9H - 12H



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Amiens, le 28/02/2017

Service économie agricole

Bureau installation structures

EARL LEMATTRE-ROUTIER

Dossier suivi par : Blandine CUVELLIER

Tel : 03 22 97 23 36

Blandine.cuvellier@somme.gouv.fr

11 Rue de la Place - Bienfay

80870 MOYENNEVILLE

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

Référence (s) BC/CD \_ N° Dossier : 8017086

Madame et Monsieur les gérants,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 28/02/2017 sous le numéro 8017086.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 30/06/2017 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
le Chef du Service de l'économie agricole,



Jean-Luc BECEL

1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance,  
- Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture.  
- Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent







PRÉFET DE LA RÉGION  
HAUTS DE FRANCE

Direction régionale de  
l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Hauts de France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Réf. : 62-17178a

À

GAEC LOGEZ  
(Mesdames Hélène, Bernadette et  
Monsieur Bruno LOGEZ)  
49 rue JB Roussel  
62750 LOOS-EN-GOHELLE

Amiens, le

19 JUIL. 2017

**Contrôle des structures**

Vu les articles L. 331-1 à L. 331-10, R. 313-1 à R. 313-6 et R. 331-1 à R. 331-15 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM) ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 modifié fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en date du 2 janvier 2017 et l'arrêté de subdélégation en date du 9 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2016 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) du Nord Pas-de-Calais ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par le GAEC LOGEZ (Mesdames Hélène, Bernadette et Monsieur Bruno LOGEZ) dont le siège social est situé à LOOS-EN-GOHELLE enregistrée complète le 23 mars 2017 ;

Vu l'avis de la CDOA en date du 4 juillet 2017 ;

Vu le motif de soumission de la demande au contrôle des structures des exploitations agricoles : superficie exploitée par le demandeur supérieure au seuil de contrôle fixé à l'article 4 du SDREA ;

Vu la publicité effectuée conformément à l'article R. 331-4 du CRPM ;

Considérant que la présente demande consiste en l'agrandissement du GAEC LOGEZ (Mesdames Hélène, Bernadette et Monsieur Bruno LOGEZ) dont le siège social est situé à LOOS-EN-GOHELLE par la reprise :

- d'une superficie supplémentaire de 1 ha 48 a 89 ca située sur la commune de BÉNIFONTAINE provenant de l'exploitation de Monsieur Jérémie PACKET demeurant à HULLUCH ;
- d'une superficie supplémentaire de 12 ha 22 a 84 ca située sur les communes de GIVENCHY, SOUCHEZ provenant de l'exploitation de Madame Julie DECOOL demeurant à VIMY ;

**Pour une superficie de 1 ha 48 a 89 ca** située sur la commune de BÉNIFONTAINE provenant de l'exploitation de Monsieur Jérémie PACKET demeurant à HULLUCH :

- Considérant que le preneur consent à la reprise et qu'aucune demande concurrente n'a été déposée dans le délai prévu à l'article R. 331-4 du CRPM et qu'il y a donc lieu d'autoriser la reprise ;

DRAAF Hauts-de-France : 518 rue Saint Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3  
Téléphone : 03.22.33.55.55 – Fax : 03.22.33.55.50 – <mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr>  
Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8H45 à 11H45 et de 13H45 à 16H00

Pour une superficie de 12 ha 22 a 84 ca située sur les communes de GIVENCHY, SOUCHEZ provenant de l'exploitation de Madame Julie DECOOL demeurant à VIMY :

- Considérant que le preneur en place est Madame Julie DECOOL, qui s'oppose à la reprise et qu'il y a donc lieu, conformément à l'article L. 331-2, de considérer la situation du preneur en place en mettant en œuvre l'ordre de priorité établi par le SDREA ;
- Considérant que le GAEC LOGEZ (Mesdames Hélène, Bernadette et Monsieur Bruno LOGEZ), composé de trois associés exploitants, met en valeur une exploitation d'une superficie de 237 ha 50 a, dont la superficie exploitée par unité de main d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA après reprise est supérieure 90 ha ;
- Considérant de ce fait que la demande du GAEC LOGEZ relève du 4<sup>ème</sup> rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;
- Considérant que Madame Julie DECOOL, pluriactive, met en valeur une exploitation d'une superficie de 32 ha 10 a, dont la superficie exploitée par unité de main d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA, corrigée de la conversion des revenus extra agricoles conformément à l'article 1 du SDREA, est comprise entre 60 et 90 ha ;
- Considérant de ce fait que la demande de Mme Julie DECOOL relève du 3<sup>ème</sup> rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;
- Considérant que la demande du GAEC LOGEZ n'est pas prioritaire sur la situation de Madame Julie DECOOL ;

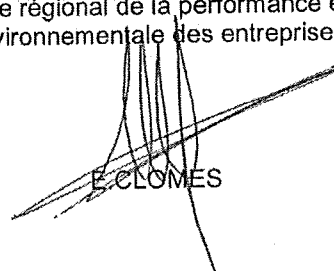
#### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** le GAEC LOGEZ (Mesdames Hélène, Bernadette et Monsieur Bruno LOGEZ) dont le siège social est situé à LOOS-EN-GOHELLE **est autorisé** à exploiter une superficie supplémentaire de 1 ha 48 a 89 ca sise sur la commune de BÉNIFONTAINE (parcelle ZC 33) provenant de l'exploitation de Monsieur Jérémie PACKET demeurant à HULLUCH.

Le GAEC LOGEZ (Mesdames Hélène, Bernadette et Monsieur Bruno LOGEZ) dont le siège social est situé à LOOS-EN-GOHELLE **n'est pas autorisé** à exploiter une superficie supplémentaire de 12 ha 22 a 84 ca sise sur les communes de GIVENCHY (parcelles cadastrales AH 1, 3, 93, 94 et 139, ZA 97 et 100, ZB 4, 81, 82, 83 et 84, ZC 103) et SOUCHEZ (parcelle cadastrale C 529) provenant de l'exploitation de Madame Julie DECOOL demeurant à VIMY.

**ARTICLE 2 :** le Secrétaire général de la Préfecture du Pas de Calais et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région.

Pour le Préfet, par subdélégation  
la chef de service régional de la performance économique et  
environnementale des entreprises



E. CLONES

*Copie pour information à l'exploitant en place, aux propriétaires.*

*Cette décision ne vaut pas bail, l'accord du ou des propriétaires doit être recueilli pour exploiter les parcelles demandées.*

*Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation, par **recours gracieux** auprès de l'auteur de la décision ou **hiérarchique** adressé au Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DGPE - S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.*

DRAAF Hauts-de-France : 518 rue Saint Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3  
Téléphone : 03.22.33.55.55 – Fax : 03.22.33.55.50 – <mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr>  
Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8H45 à 11H45 et de 13H45 à 16H00



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Hauts de France**

Service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises

Réf. : 62-17125

À

**SCEA DE VALIÈRES  
(Madame Lucie et Monsieur Alexis PRUVOT)  
10 rue du Vieil Hésdin  
62770 FRESNOY**

Amiens, le 19 JUIL. 2017

**Contrôle des structures**

Vu les articles L. 331-1 à L. 331-10, R. 313-1 à R. 313-6 et R. 331-1 à R. 331-15 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM) ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 modifié fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en date du 2 janvier 2017 et l'arrêté de subdélégation en date du 9 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2016 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) du Nord Pas-de-Calais ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par la SCEA DE VALIÈRES (Madame Lucie et Monsieur Alexis PRUVOT) dont le siège social est situé à FRESNOY enregistrée complète le 28 février 2017 ;

Vu l'avis de la CDOA en date du 4 juillet 2017 ;

Vu les motifs de soumission de la demande au contrôle des structures des exploitations agricoles : superficie exploitée par le demandeur supérieure au seuil de contrôle fixé à l'article 4 du SDREA ;

Vu la décision préfectorale en date du 23 juin 2017 prolongeant le délai d'instruction à 6 mois ;

Vu la publicité effectuée conformément à l'article R. 331-4 du CRPM ;

Considérant que la présente demande consiste en l'installation de Madame Lucie PRUVOT et de Monsieur Alexis PRUVOT et en l'entrée de Madame Brigitte PRUVOT et de Monsieur François ROUSSEL au sein de la SCEA DE VALIÈRES créée à cet effet, et dont le siège social sera situé à FRESNOY, par la reprise et l'apport :

- d'une superficie de 178 ha 95 a 27 ca située sur les communes de FRESNOY, VIEIL-HESDIN, WAIL et WILLEMANN provenant de l'exploitation du GAEC DE VALIÈRES DEGRUGILLIER (Messieurs Didier et Xavier DEGRUGILLIER) dont le siège social est situé à WILLEMANN ;

- d'une superficie de 102 ha 44 a 77 ca située sur les communes de LE QUESNOY-EN-ARTOIS, FRESNOY, VIEIL-HESDIN, WAIL et WILLEMAN provenant de l'EARL PRUVOT (Madame Brigitte PRUVOT) dont le siège social est situé à FRESNOY ;
- d'une superficie de 55 ha 85 a 09 ca située sur les communes de FILLIÈVRES, GALAMETZ, GUINECOURT et QUOEUX-HAUT-MAISNIL provenant de l'exploitation individuelle de Monsieur François ROUSSEL située à QUOEUX-HAUT-MAISNIL ;
- d'une superficie supplémentaire de 13 ha 20 a située sur la commune de WILLEMAN provenant de l'exploitation du GAEC DE LA MARE (Madame Maryse LOUCHET, Messieurs Jacques et Damien DUPAS) dont le siège social est situé à HÉRICOURT ;

**Pour une superficie de 7 ha 17 a 60 ca** provenant de l'exploitation du GAEC DE VALIÈRES DEGRUGILLIER en concurrence avec la demande déposée complète le 4 avril 2017 par le GAEC LA ROSERAIE :

- Considérant que la demande de la SCEA DE VALIÈRES est en concurrence pour une superficie de 7 ha 17 a 60 ca provenant de l'exploitation du GAEC DE VALIÈRES DEGRUGILLIER avec la demande déposée complète le 4 avril 2017 par le GAEC LA ROSERAIE (Messieurs Bernard et Hervé DUWEZ) dont le siège social est situé à LINZEUX ;
- Considérant de ce fait qu'il y a donc lieu, conformément à l'article L. 331-3 du CRPM, de mettre en œuvre l'ordre de priorité établi par le SDREA ;
- Considérant que la SCEA DE VALIÈRES, qui sera composée de 4 associés exploitants, Mesdames Brigitte et Lucie PRUVOT et Messieurs Alexis PRUVOT et François ROUSSEL, mettra en valeur une exploitation d'une superficie de 350 ha 45 a 13 ca, dont la superficie exploitée par unité de main d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA, corrigée de la conversion des revenus extra agricoles telle que définie à l'article 1 du SDREA, sera comprise entre 60 et 90 ha ;
- Considérant de ce fait que la demande de la SCEA DE VALIÈRES relève du 3<sup>ème</sup> rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;
- Considérant que le GAEC LA ROSERAIE (Messieurs Bernard et Hervé DUWEZ), composée de deux associés exploitants, met en valeur une exploitation d'une superficie de 110 ha 63 a, dont la superficie exploitée après reprise, définie à l'article 3 du SDREA, ramenée à l'unité de main d'œuvre, est inférieure à 60 ha ;
- Considérant de ce fait que la demande du GAEC LA ROSERAIE relève du 2<sup>ème</sup> rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;
- Considérant que la demande du GAEC LA ROSERAIE est prioritaire sur la demande de la SCEA DE VALIÈRES ;

**Pour le reste de la demande, soit une superficie de 343 ha 27 a 53 ca**, considérant que les preneurs consentent à la reprise et qu'aucune demande concurrente n'a été déposée dans le délai prévu à l'article R. 331-4 du CRPM et qu'il y a donc lieu d'autoriser la reprise ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** l'installation de Madame Lucie PRUVOT et de Monsieur Alexis PRUVOT et l'entrée de Madame Brigitte PRUVOT et de Monsieur François ROUSSEL au sein de la SCEA DE VALIÈRES créée à cet effet, et dont le siège social sera situé à FRESNOY, **est autorisée**.

La SCEA DE VALIÈRES ainsi constituée **est autorisée** à exploiter une superficie de 343 ha 27 a 53 ca située sur les communes suivantes :

- AUCHY-LES-HESDIN : parcelles D 33 à 34, D 50, D 103 et 104 ;
- FILLIÈVRES : parcelles ZB 43 et ZK 28 ;
- FRESNOY : parcelles A 92 à 93, D 94, D 96 à 98, D 100 à 102, D 226 à 227, D 288, D 320 à 321, D 343 et D 359, ZA 38 et 39 ;
- GALAMETZ : parcelles ZE 31 et 32 ;
- GUINECOURT : parcelles A 72, A 100, A 295 et A 298 ;
- LE QUESNOY-EN-ARTOIS : parcelles A 130, A 313 à 316 ;
- QUOEUX-HAUT-MAISNIL : parcelles AE 59 à 60, AM 33, AM 35, AW 58, ZE 11 ZE 14 à 15, ZE 17 à 24, ZE 31 à 33 et ZE 35;
- VIEIL-HESDIN : parcelles AD 17, AK 1 à 2, AK 71, AK 88, AK 90 à 92, AK 99, AK 102 à 103, ZB 16, AD 18 à 21, ZA 4, ZA 6, ZA 15, ZB 15 et ZB 19 à 20 ;
- WAIL : parcelles AK 26, ZA 12, ZA 14, ZA 19, ZC 17, ZE 21, ZE 47, ZE 49 et ZE 54 ;
- WILLEMANN : parcelles B 189 à 190, B 193, B 195 et B 642, C 28 à 29, C 31 à 32, C 36 à 38, C 40 à 44, C 49, C 77 à 79, C 81, C 83, C 85 à 86, C 124 à C 125, C 176, C 183, ZA 1, ZA 6, ZB 1 à 2, ZB 11, ZC 7 à 8, ZC 23 partielle, ZC 27 à 29, ZC 34, ZC 43 à 45, ZC 49, ZC 51, ZC 58, ZD 16, ZD 41, ZE 6 à 7, ZI 17, ZI 50, ZI 53 à 54 et ZL 10.

La SCEA DE VALIÈRES ainsi constituée **n'est pas autorisée** à exploiter une superficie de 7 ha 17 a 60 ca située sur la commune de WILLEMANN (parcelles ZI 12 à 16, ZI 19 et ZH 12) provenant de l'exploitation du GAEC DE VALIÈRES DEGRUGILLIER (Messieurs Didier et Xavier DEGRUGILLIER) dont le siège social est situé à WILLEMANN.

**ARTICLE 2 :** le Secrétaire général de la Préfecture du Pas de Calais et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région.

Pour le Préfet, par subdélégation  
la chef de service régional de la performance  
économique et environnementale des entreprises

  
Emmanuelle CLOMES

*Copie pour information à l'exploitant en place, aux propriétaires.*

*Cette décision ne vaut pas bail, l'accord du ou des propriétaires doit être recueilli pour exploiter les parcelles demandées.*

*Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation, par **recours gracieux** auprès de l'auteur de la décision ou **hiérarchique** adressé au Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.*

3/3



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

**Direction régionale de  
l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Hauts de France**

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Réf. : 62-17122

À

**EARL JÉRÔME BEAUVOIS  
(Monsieur Jérôme BEAUVOIS)  
20 rue du calvaire  
62150 CAUCOURT**

Amiens, le

**19 JUIL. 2017**

### Contrôle des structures

Vu les articles L 331-1 à L 331-10, R 313-1 à R 313-6 et R 331-1 à R 331-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de Préfet de la région Hauts de France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 modifié fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en date du 2 janvier 2017 et l'arrêté de subdélégation en date du 9 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2016 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) du Nord Pas-de-Calais ;

Vu l'avis de la CDOA en date du 4 juillet 2017 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par l'EARL JÉRÔME BEAUVOIS (Monsieur Jérôme BEAUVOIS) dont le siège social est situé à CAUCOURT enregistrée complète le 28 février 2017 ;

Vu le motif de soumission de la demande au contrôle des structures des exploitations agricoles : superficie exploitée par le demandeur supérieure au seuil de contrôle fixé à l'article 4 du SDREA ;

Vu la publicité effectuée conformément à l'article R. 331-4 du CRPM ;

Considérant que la présente demande consiste en l'agrandissement de l'EARL JÉRÔME BEAUVOIS (Monsieur Jérôme BEAUVOIS) dont le siège social est situé à CAUCOURT par la reprise d'une superficie supplémentaire de 6 ha 03 a 40 ca située sur la commune de SAVY-BERLETTE provenant de l'EARL DU CABARET BLANC (Monsieur Fernand DELCOURT) dont le siège social est situé à AUBIGNY-EN-ARTOIS ;

Considérant que le preneur en place est l'EARL DU CABARET BLANC (Monsieur Fernand DELCOURT) qui s'oppose à la reprise et qu'il y a donc lieu, conformément à l'article L. 331-2, de considérer la situation du preneur en place en mettant en œuvre l'ordre de priorité établi par le SDREA ;

Considérant que l'EARL JÉRÔME BEAUVOIS (Monsieur Jérôme BEAUVOIS) est composée d'un associé exploitant et d'un salarié mettant en valeur une exploitation d'une superficie de 123 ha, dont la superficie exploitée par unité de main d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA est supérieure à 90 ha ;

Considérant de ce fait que la demande de l'EARL JÉRÔME BEAUVOIS (Monsieur Jérôme BEAUVOIS) relève du 4<sup>ème</sup> rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que l'EARL DU CABARET BLANC (Monsieur Fernand DELCOURT) est composée d'un associé exploitant mettant en valeur une exploitation d'une superficie de 95 ha 15 a, dont la superficie exploitée par unité de main d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA après reprise est inférieure à 90 ha ;

Considérant de ce fait que la situation de l'EARL DU CABARET BLANC (Monsieur Fernand DELCOURT) relève du 3<sup>ème</sup> rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;

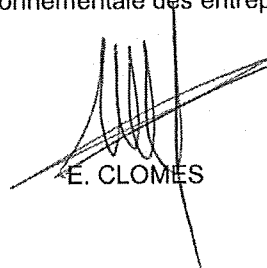
Considérant que le SDREA du Nord Pas-de-Calais place dans un rang de priorité supérieur l'exploitation du preneur en place ;

### ARRÊTE

ARTICLE 1: l'EARL JÉRÔME BEAUVOIS (Monsieur Jérôme BEAUVOIS) dont le siège social est situé à CAUCOURT **n'est pas autorisée** à exploiter une superficie supplémentaire de 6 ha 03 a 40 ca sise sur la commune de SAVY-BERLETTE (parcelles cadastrales n° ZA 97 et ZE 63) provenant de l'exploitation de l'EARL DU CABARET BLANC (Monsieur Fernand DELCOURT) dont le siège social est situé à AUBIGNY-EN-ARTOIS.

ARTICLE 2: le Secrétaire général de la Préfecture du Pas de Calais et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région.

Pour le Préfet, par subdélégation  
la chef de service régional de la performance économique et  
environnementale des entreprises



E. CLOMES

Copie pour information à l'exploitant en place, aux propriétaires.

*Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation, par **recours gracieux** auprès de l'auteur de la décision ou **hiérarchique** adressé au Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.*



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

**Direction régionale de  
l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Hauts de France**

À

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

**EARL DUEZ  
(Madame Élise DUEZ)  
3 rue d'Izel  
62810 MANIN**

Réf. : 62-17209

Amiens, le

19 JUIL. 2017

**Contrôle des structures**

Vu les articles L 331-1 à L 331-10, R 313-1 à R 313-6 et R 331-1 à R 331-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de Préfet de la région Hauts de France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 modifié fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en date du 2 janvier 2017 et l'arrêté de subdélégation en date du 9 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2016 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) du Nord Pas-de-Calais ;

Vu l'avis défavorable de la CDOA en date du 4 juillet 2017 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par l'EARL DUEZ (Madame Élise DUEZ) dont le siège social est situé à MANIN enregistrée complète le 4 avril 2017 ;

Vu le motif de soumission de la demande au contrôle des structures des exploitations agricoles : superficie exploitée par le demandeur supérieure au seuil de contrôle fixé à l'article 4 du SDREA ;

Vu la publicité effectuée conformément à l'article R. 331-4 du CRPM ;

Considérant que la présente demande consiste en l'agrandissement de l'EARL DUEZ (Madame Élise DUEZ) dont le siège social est situé à MANIN par la reprise d'une superficie supplémentaire de 4 ha 91 a 30 ca située sur les communes d'AVESNES-LE-COMTE, HAUTEVILLE provenant de l'exploitation de l'EARL ROGIEZ (Messieurs Christophe et Francis ROGIEZ) dont le siège social est situé à GIVENCHY-LE-NOBLE ;

Considérant que la demande de l'EARL DUEZ est concurrente avec la demande du GAEC ROGIEZ (Messieurs Thomas et Christophe ROGIEZ) dont le siège social est situé à GIVENCHY-LE-NOBLE ;

Considérant de ce fait qu'il y a donc lieu, conformément à l'article L. 331-3 du CRPM, de mettre en œuvre l'ordre de priorité établi par le SDREA ;

Considérant que l'EARL DUEZ, composée d'un associé exploitant, met en valeur une exploitation de 56 ha 96 a, dont la superficie exploitée après reprise définie à l'article 3 du SDREA, ramenée à l'unité de main d'œuvre, corrigée de la conversion des revenus extra agricoles telle que définie à l'article 1 du SDREA, est comprise entre 60 et 90 ha ;

Considérant de ce fait que la demande de l'EARL DUEZ relève du 3<sup>ème</sup> rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;



Considérant que la demande du GAEC ROGIEZ consiste en l'installation de Monsieur Thomas ROGIEZ, sans apport de superficie supplémentaire, au sein du GAEC ROGIEZ constitué à partir de l'EARL ROGIEZ dont le siège social est situé à GIVENCHY-LE-NOBLE, et qui met en valeur une exploitation de 139 ha 92 a ;

Considérant que le GAEC ROGIEZ sera composé de 2 associés, Messieurs Thomas et Christophe ROGIEZ) et que ce fait que la superficie définie à l'article 3 du SDREA, qui sera exploitée par le GAEC ROGIEZ ramenée à l'unité de main d'œuvre sera comprise entre 60 et 90 ha;

Considérant que la demande du GAEC ROGIEZ relève du 3<sup>ème</sup> rang de priorité défini à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la demande d'agrandissement de l'EARL DUEZ et la demande d'installation du GAEC ROGIEZ sont du même rang de priorité ;

Considérant par ailleurs que l'article 3 du SDREA stipule qu'en « cas de demandes relevant d'un même rang de priorité et lorsque la demande d'autorisation d'exploiter porte sur une part de foncier indispensable à la viabilité du projet du nouvel installé », une priorité sera donnée à l'installation ;

Considérant de plus que si le projet d'agrandissement de l'EARL DUEZ, l'installation de Monsieur Thomas ROGIEZ pourrait être compromise au vu de la superficie qu'exploitera le GAEC ROGIEZ et du nombre d'associés de la société ;

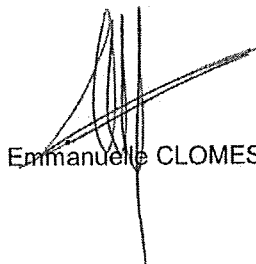
Considérant de ce fait que la demande d'installation de Monsieur Thomas ROGIEZ au sein du GAEC ROGIEZ est prioritaire sur la demande d'agrandissement de l'EARL DUEZ, conformément à l'article 3 du SDREA ;

#### ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'EARL DUEZ (Madame Élise DUEZ) dont le siège social est situé à MANIN **n'est pas autorisée** à exploiter une superficie supplémentaire de 4 ha 91 a 30 ca sise sur les communes d'AVESNES-LE-COMTE (parcelle cadastrale ZB 131) et HAUTEVILLE (parcelles cadastrales ZD 27, 28, 33) provenant de l'exploitation de l'EARL ROGIEZ (Messieurs Christophe et Francis ROGIEZ) dont le siège social est situé à GIVENCHY-LE-NOBLE.

ARTICLE 2 : le Secrétaire général de la Préfecture et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région.

Pour le Préfet, par subdélégation  
la chef de service régional de la performance économique et  
environnementale des entreprises



Emmanuelle CLOMES

Copie pour information à l'exploitant en place, aux propriétaires.

*Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation, par **recours gracieux** auprès de l'auteur de la décision ou **hiérarchique** adressé au Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.*



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

**Direction régionale de  
l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Hauts de France**

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Réf. : 62-17186a

À

**Monsieur Sébastien BELVAS  
13 rue de Fortel  
62270 VACQUERIE-LE-BOUCQ**

Amiens, le **19 JUIL. 2017**

**Contrôle des structures**

Vu les articles L 331-1 à L 331-10, R 313-1 à R 313-6 et R 331-1 à R 331-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de Préfet de la région Hauts de France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 modifié fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en date du 2 janvier 2017 et l'arrêté de subdélégation en date du 9 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2016 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) du Nord Pas-de-Calais ;

Vu l'avis de la CDOA en date du 4 juillet 2017 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par Monsieur Sébastien BELVAS demeurant à VACQUERIE-LE-BOUCQ enregistrée complète le 23 mars 2017 ;

Vu les motifs de soumission de la demande au contrôle des structures des exploitations agricoles :

- distance entre la parcelle et le siège de l'exploitation supérieure au seuil fixé à l'article 4 du SDREA ;
- superficie exploitée par le demandeur supérieure au seuil de contrôle fixé à l'article 4 du SDREA ;

Vu la décision préfectorale en date du 23 juin 2017 prolongeant le délai d'instruction à 6 mois ;

Vu la publicité effectuée conformément à l'article R. 331-4 du CRPM ;

Considérant que la présente demande consiste en l'agrandissement de l'exploitation de Monsieur Sébastien BELVAS demeurant à VACQUERIE-LE-BOUCQ par :

- la reprise d'une superficie supplémentaire de 1 ha 82 a 80 ca située sur les communes de ROELLECOURT et MAISNIL provenant de l'exploitation du GAEC DE TACHINCOURT (Madame Martine et Messieurs Rémi et David BLON) dont le siège social est situé à MAISNIL ;
- la reprise d'une superficie supplémentaire de 9 ha 99 a 20 ca située sur la commune de BÉALCOURT (80), superficie libre d'occupation ;

**Pour une superficie de 1 ha 82 a 80 ca** située sur les communes de ROELLECOURT et MAISNIL provenant de l'exploitation du GAEC DE TACHINCOURT :

- Considérant que le preneur en place est le GAEC DE TACHINCOURT (Madame Martine et Messieurs Rémi et David BLON), qui s'oppose à la reprise et qu'il y a donc lieu, conformément à l'article L. 331-2, de considérer la situation du preneur en place en mettant en œuvre l'ordre de priorité établi par le SDREA ;
- Considérant que l'exploitation de Monsieur Sébastien BELVAS est composée d'un associé exploitant mettant en valeur une exploitation d'une superficie de 191 ha 13 a, dont la superficie exploitée par unité de main d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA, est supérieure à 90 ha ;
- Considérant de ce fait que la situation de Monsieur Sébastien BELVAS relève du 4<sup>ème</sup> rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;
- Considérant que le GAEC DE TACHINCOURT (Madame Martine et Messieurs Rémi et David BLON), constituée de trois associés exploitants, met en valeur une exploitation de 124 ha 43 a, dont la superficie exploitée par unité de main d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA, est inférieure à 60 ha par unité de main d'œuvre ;
- Considérant que la demande du GAEC DE TACHINCOURT relève du 2<sup>ème</sup> rang de priorité défini à l'article 3 du SDREA ;
- Considérant que la préservation de la situation du GAEC DE TACHINCOURT est prioritaire sur la demande d'agrandissement de Monsieur Sébastien BELVAS ;

**Pour une superficie de 9 ha 99 a 20 ca** située sur la commune de BÉALCOURT (80):

- Considérant que les parcelles objet de la demande sont libres et qu'aucune demande concurrente n'a été déposée dans le délai prévu à l'article D. 331-4-1 du CRPM ;

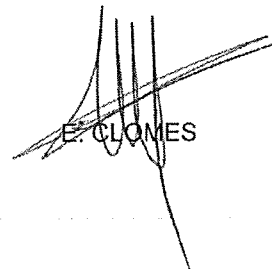
#### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Monsieur Sébastien BELVAS demeurant à VACQUERIE-LE-BOUCQ **n'est pas autorisé** à exploiter une superficie supplémentaire de 1 ha 82 a 80 ca sise sur les communes de ROELLECOURT (parcelle cadastrale ZL 15), MAISNIL (parcelle cadastrale ZE 4) provenant de l'exploitation du GAEC DE TACHINCOURT (Madame Martine et Messieurs Rémi et David BLON) dont le siège social est situé à MAISNIL.

Monsieur BELVAS Sébastien demeurant à VACQUERIE-LE-BOUCQ **est autorisé** à exploiter une superficie supplémentaire de 9 ha 99 a 20 ca sise sur la commune de BÉALCOURT (parcelles cadastrales ZA 35, ZB 34 et 46, ZC 16).

**ARTICLE 2 :** le Secrétaire général de la Préfecture du Pas de Calais et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région.

Pour le Préfet, par subdélégation  
la chef de service régional de la performance économique et  
environnementale des entreprises

  
E. CLONES

Copie pour information à l'exploitant en place, aux propriétaires.

*Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation, par **recours gracieux** auprès de l'auteur de la décision ou **hiérarchique** adressé au Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.*



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

**Direction régionale de  
l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Hauts de France**

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Réf. : 62-17065

À

**Monsieur David LELIEUR  
La Quennevocherie  
62340 PIHEN-LES-GUINES**

Amiens, le

**19 JUIL. 2017**

**Contrôle des structures**

Vu les articles L 331-1 à L 331-10, R 313-1 à R 313-6 et R 331-1 à R 331-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de Préfet de la région Hauts de France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 modifié fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en date du 2 janvier 2017 et l'arrêté de subdélégation en date du 9 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2016 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) du Nord Pas-de-Calais ;

Vu l'avis défavorable de la CDOA en date du 4 juillet 2017 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par Monsieur David LELIEUR demeurant à PIHEN-LES-GUINES enregistrée complète le 28 février 2017 ;

Vu le motif de soumission de la demande au contrôle des structures des exploitations agricoles : superficie exploitée par le demandeur supérieure au seuil de contrôle fixé à l'article 4 du SDREA ;

Vu la décision préfectorale en date du 23 juin 2017 prolongeant le délai d'instruction à 6 mois ;

Vu la publicité effectuée conformément à l'article R. 331-4 du CRPM ;

Considérant que la présente demande consiste en l'agrandissement de l'exploitation de Monsieur David LELIEUR demeurant à PIHEN-LES-GUINES par la reprise d'une superficie supplémentaire de 1 ha 68 a 91 ca située sur la commune de LANDRETHUN-LE-NORD provenant de l'exploitation de Monsieur Dominique GÉNEAU demeurant à PIHEN-LES-GUINES ;

Considérant que la demande de Monsieur David LELIEUR est concurrente avec la demande déposée le 18 mai 2017 par l'EARL CASIEZ (Mesdames Juliette, Christine et Messieurs Didier et Alain CASIEZ) ;

Considérant de ce fait qu'il y a donc lieu, conformément à l'article L. 331-3 du CRPM, de mettre en œuvre l'ordre de priorité établi par le SDREA ;

Considérant que l'exploitation de Monsieur David LELIEUR est composée d'un associé exploitant mettant en valeur une exploitation de 72 ha 53 a, dont la superficie exploitée par unité de main d'œuvre après reprise est comprise entre 60 et 90 ha ;

Considérant de ce fait que la demande de Monsieur David LELIEUR relève du 3<sup>ème</sup> rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la demande de l'EARL CASIEZ consiste en l'installation de Monsieur Alain CASIEZ au sein de la société par la reprise et l'apport d'une superficie de 50 ha 85 a 73 ca ;

Considérant que d'autres demandes d'autorisation d'exploiter déposées par l'EARL CASIEZ porte la superficie envisagée au total à 88 ha 96 a 41 ca ;

Considérant que l'EARL CASIEZ sera composée de 4 associés et envisage de mettre en valeur une superficie par unité de main d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA, corrigée de la conversion des revenus extra agricoles telle que définie à l'article 1 du SDREA, inférieure à 60 ha ;

Considérant que la demande de l'EARL CASIEZ relève du 2<sup>ème</sup> rang de priorité défini à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la demande de Monsieur David LELIEUR n'est pas prioritaire sur la demande de l'EARL CASIEZ ;

#### ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur David LELIEUR demeurant à PIHEN-LES-GUINES **n'est pas autorisé** à exploiter une superficie supplémentaire de 1 ha 68 a 91 ca sise sur la commune de LANDRETHUN-LE-NORD (parcelle cadastrale A 44) provenant de l'exploitation de Monsieur Dominique GÉNEAU demeurant à PIHEN-LES-GUINES.

ARTICLE 2 : le Secrétaire général de la Préfecture du Pas de Calais et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région.

Pour le Préfet, par subdélégation  
la chef de service régional de la performance économique et  
environnementale des entreprises



E. CLOMES

Copie pour information à l'exploitant en place, aux propriétaires.

*Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation, par **recours gracieux** auprès de l'auteur de la décision ou **hiérarchique** adressé au Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.*



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

**Direction régionale de  
l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Hauts de France**

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Réf. : 62-17280

À

**SCEA AUX AURORES  
(Madame Honorine MACHART et  
Monsieur Jean-Philippe LELIEUR)  
394 route de Guines  
62340 PIHEN-LES-GUINES**

Amiens, le 19 JUIL, 2017

**Contrôle des structures**

Vu les articles L 331-1 à L 331-10, R 313-1 à R 313-6 et R 331-1 à R 331-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de Préfet de la région Hauts de France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 modifié fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en date du 2 janvier 2017 et l'arrêté de subdélégation en date du 9 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2016 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) du Nord Pas-de-Calais ;

Vu l'avis de la CDOA en date du 4 juillet 2017 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par la SCEA AUX AURORES (Madame Honorine MACHART et Monsieur Jean-Philippe LELIEUR) dont le siège social est situé à PIHEN-LES-GUINES enregistrée complète le 17 mai 2017 ;

Vu les motifs de soumission de la demande au contrôle des structures des exploitations agricoles :

- absence de capacité professionnelle agricole de Madame Honorine MACHART ;
- superficie exploitée par le demandeur supérieure au seuil de contrôle fixé à l'article 4 du SDREA ;
- la reprise envisagée a pour conséquence de ramener l'exploitation de Madame Dominique DECLÉMY en deçà du seuil de contrôle fixé à l'article 4 du SDREA ;

Vu la publicité effectuée conformément à l'article R. 331-4 du CRPM ;

Considérant que la présente demande consiste en l'installation de Madame Honorine MACHART et l'entrée de Monsieur Jean-Philippe LELIEUR au sein de la SCEA AUX AURORES créée pour l'occasion dont le siège social sera situé à PIHEN-LES-GUINES, et la reprise :

- d'une superficie de 14 ha 00 a 11 ca située sur les communes de SAINT-INGLEVERT et PIHEN-LES-GUINES provenant de l'exploitation de Monsieur Dominique GÉNEAU demeurant à PIHEN-LES-GUINES ;
- d'une superficie de 56 ha 87 a 17 ca située sur les communes de PIHEN-LES-GUINES, LANDRETHUN-LE-NORD provenant de l'exploitation de Madame Dominique DECLÉMY demeurant à PIHEN-LES-GUINES ;

1/3

Considérant que la demande de la SCEA AUX AURORES est concurrente :

- pour la totalité de la superficie demandée avec la demande déposée le 10 février 2017 par l'EARL LE COURTIL (Messieurs Nicolas POTTERIE et Philippe VERLINGUE) dont le siège social est situé à PIHEN-LES-GUINES ;
- pour une superficie de 49 ha 16 a 82 ca avec la demande déposée le 18 mai 2017 par l'EARL CASIEZ (Mesdames Juliette, Christine et Messieurs Didier et Alain CASIEZ) dont le siège social est situé à LANDRETHUN-LE-NORD ;
- pour une superficie de 7 ha 75 a 07 ca avec la demande déposée le 15 mai 2017 par Monsieur Aymeric DECLÉMY demeurant à SAINT-TRICAT ;

Considérant de ce fait qu'il y a donc lieu, conformément à l'article L. 331-3 du CRPM, de mettre en œuvre l'ordre de priorité établi par le SDREA ;

Considérant que la demande de la SCEA AUX AURORES consiste en la création de la SCEA AUX AURORES, l'installation de Madame Honorine MACHART et l'entrée de Monsieur Jean-Philippe LELIEUR au sein de la SCEA par la reprise et l'apport d'une superficie de 70 ha 87 a 28 ca ;

Considérant que la SCEA AUX AURORES sera composée de deux associés exploitants dont Monsieur Jean-philippe LELIEUR qui met par ailleurs en valeur une exploitation individuelle de 95 ha 24 a ;

Considérant que les associés de la SCEA AUX AURORES envisagent de mettre en valeur une superficie ramenée à l'unité de main d'œuvre comprise entre 60 et 90 ha ;

Considérant de ce fait que la demande de la SCEA AUX AURORES relève du 3<sup>ème</sup> rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la SCEA LE COURTIL sera composée de deux associés exploitants, Messieurs Nicolas POTTERIE et Philippe VERLINGUE, mettant en valeur respectivement une exploitation individuelle de 173 ha 78 a et une exploitation sociétaire de 127 ha 48 a ;

Considérant que la SCEA LE COURTIL envisage de mettre en valeur une exploitation de 70 ha 87 a 28 ca ;

Considérant que les associés de la SCEA LE COURTIL envisagent de mettre en valeur une superficie ramenée à l'unité de main d'œuvre supérieure à 90 ha ;

Considérant de ce fait que la demande de la SCEA LE COURTIL relève du 4<sup>ème</sup> rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;

**Pour une superficie de 49 ha 16 a 82 ca** en concurrence avec la demande déposée le 18 mai 2017 par l'EARL CASIEZ (Mesdames Juliette, Christine et Messieurs Didier et Alain CASIEZ) dont le siège social est situé à LANDRETHUN-LE-NORD :

- Considérant que la demande de l'EARL CASIEZ sus-citée consiste en l'installation de Monsieur Alain CASIEZ au sein de la société par la reprise et l'apport d'une superficie de 50 ha 85 a 73 ca ;
- Considérant que d'autres demandes d'autorisation d'exploiter déposées par l'EARL CASIEZ porte la superficie envisagée au total à 88 ha 96 a 41 ca ;
- Considérant que l'EARL CASIEZ sera composée de 4 associés et envisage de mettre en valeur une superficie par unité de main d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA, corrigée de la conversion des revenus extra agricoles telle que définie à l'article 1 du SDREA, inférieure à 60 ha ;
- Considérant que la demande de l'EARL CASIEZ relève du 2<sup>ème</sup> rang de priorité défini à l'article 3 du SDREA ;

**Pour une superficie de 7 ha 75 a 07 ca** en concurrence avec la demande déposée le 15 mai 2017 par Monsieur Aymeric DECLÉMY demeurant à SAINT-TRICAT :

- Considérant que la demande de Monsieur Aymeric DECLÉMY consiste en l'agrandissement de son exploitation individuelle de 4 ha 18 a par reprise d'une superficie de 7 ha 75 a 7 ca ;
- Considérant que Monsieur Aymeric DECLÉMY envisage de mettre en valeur une superficie par unité de main d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA, inférieure à 60 ha ;

2/3

- Considérant que la demande de Monsieur Aymeric DECLÉMY relève du 2<sup>ème</sup> rang de priorité défini à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la demande de la de la SCEA AUX AURORES n'est pas prioritaire sur les demandes d'Aymeric DECLEMY, et de l'EARL CASIEZ, conformément à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la demande de la SCEA AUX AURORES est prioritaire sur la demande de la SCEA LE COURTIL et que la SCEA AUX AURORES doit être autorisée à exploiter les parcelles en concurrence uniquement avec la demande de la SCEA LE COURTIL, conformément à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la demande de la SCEA AUX AURORES n'est pas prioritaire sur la demande de l'EARL CASIEZ et sur celle de Monsieur Aymeric DECLÉMY, conformément à l'article 3 du SDREA et qu'elle ne peut donc être autorisée à exploiter les parcelles concernées ;

### ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'installation de Madame Honorine MACHART et l'entrée de Monsieur Jean-Philippe LELIEUR au sein de la SCEA AUX AURORES créée pour l'occasion, dont le siège social est situé à PIHEN-LES-GUINES, **sont autorisées.**

La SCEA AUX AURORES ainsi composée **est autorisée** à exploiter une superficie de 21 ha 70 a 46 ca sise sur la commune de PIHEN-LES-GUINES (parcelles cadastrales B 9, 10, 19, 20, 21, 24, 26, 60, 61, 69, 72, 74, 77, 78, 79, 83, 95, 96, 101, AB 7, AC 5, AD 33, C 21, 117, 157, 158, AE 120) provenant de l'exploitation de Madame Dominique DECLÉMY demeurant à PIHEN-LES-GUINES.

La SCEA AUX AURORES ainsi composée **n'est pas autorisée** à exploiter une superficie de 49 ha 16 a 82 ca située sur les communes de SAINT-INGLEVERT (ZB 5 et 7), LANDRETHUN-LE-NORD (A 38, 94, 236, 240, 242 et 238) et PIHEN-LES-GUINES (B 17, 28, 52, 73, 90, 98 et 105, C 138, 140 et 149, AC 2, 36 et 61) provenant de l'exploitation de Monsieur Dominique GÉNEAU demeurant à PIHEN-LES-GUINES.

ARTICLE 2 : le Secrétaire général de la Préfecture du Pas de Calais et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région.

Pour le Préfet, par subdélégation  
la chef de service régional de la performance économique et  
environnementale des entreprises



E. CLOMES

3/3

Copie pour information à l'exploitant en place, aux propriétaires.

*Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation, par **recours gracieux** auprès de l'auteur de la décision ou **hiérarchique** adressé au Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.*





PRÉFET DE LA RÉGION  
HAUTS DE FRANCE

**Direction régionale de  
l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Hauts de France**

Service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises

Réf. : 62-17215

À

**GAEC LA ROSERAIE  
(Messieurs Bernard et Hervé DUWEZ)  
2 rue du point du jour  
62270 LINZEUX**

Amiens, le

**19 JUIL. 2017**

**Contrôle des structures**

Vu les articles L. 331-1 à L. 331-10, R. 313-1 à R. 313-6 et R. 331-1 à R. 331-15 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM) ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 modifié fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en date du 2 janvier 2017 et l'arrêté de subdélégation en date du 9 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2016 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) du Nord Pas-de-Calais ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par le GAEC LA ROSERAIE (Messieurs Bernard et Hervé DUWEZ) dont le siège social est situé à LINZEUX enregistrée complète le 4 avril 2017 ;

Vu l'avis favorable de la CDOA en date du 4 juillet 2017 ;

Vu le motif de soumission de la demande au contrôle des structures des exploitations agricoles : superficie exploitée par le demandeur supérieure au seuil de contrôle fixé à l'article 4 du SDREA ;

Vu la publicité effectuée conformément à l'article R. 331-4 du CRPM ;

Considérant que la présente demande consiste en l'agrandissement du GAEC LA ROSERAIE (Messieurs Bernard et Hervé DUWEZ) dont le siège social est situé à LINZEUX par la reprise d'une superficie supplémentaire de 7 ha 17 a 60 ca située sur la commune de WILLEMANN provenant de l'exploitation du GAEC DE VALIÈRES DEGRUGILLIER (Messieurs Xavier et Didier DEGRUGILLIER) dont le siège social est situé à WILLEMANN ;

Considérant que la demande du GAEC LA ROSERAIE est en concurrence avec la demande de la SCEA DE VALIÈRES (Mesdames Brigitte et Lucie PRUVOT et Messieurs Alexis PRUVOT et Monsieur François ROUSSEL) dont le siège social est situé à FRESNOY, déposée complète le 28 février 2017 ;

Considérant de ce fait qu'il y a donc lieu, conformément à l'article L. 331-3 du CRPM, de mettre en œuvre l'ordre de priorité établi par le SDREA ;

Considérant que la demande de la SCEA DE VALIÈRES consiste en l'installation de Madame Lucie PRUVOT et de Monsieur Alexis PRUVOT et en l'entrée de Madame Brigitte PRUVOT et de Monsieur

DRAAF Hauts-de-France : 518 rue Saint Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3

Téléphone : 03.22.33.55.55 – Fax : 03.22.33.55.50 – <mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr>

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8H45 à 11H45 et de 13H45 à 16H00

François ROUSSEL au sein de la SCEA DE VALIÈRES créée à cet effet, et dont le siège social sera situé à FRESNOY, par la reprise et l'apport :

- d'une superficie de 178 ha 95 a 27 ca située sur les communes de FRESNOY, VIEIL-HESDIN, WAIL et WILLEMAN provenant de l'exploitation du GAEC DE VALIÈRES DEGRUGILLIER (Messieurs Didier et Xavier DEGRUGILLIER) dont le siège social est situé à WILLEMAN ;
- d'une superficie de 102 ha 44 a 77 ca située sur les communes de LE QUESNOY-EN-ARTOIS, FRESNOY, VIEIL-HESDIN, WAIL et WILLEMAN provenant de l'EARL PRUVOT (Madame Brigitte PRUVOT) dont le siège social est situé à FRESNOY ;
- d'une superficie de 55 ha 85 a 09 ca située sur les communes de FILLIÈVRES, GALAMETZ, GUINECOURT et QUOEUX-HAUT-MAISNIL provenant de l'exploitation individuelle de Monsieur François ROUSSEL située à QUOEUX-HAUT-MAISNIL ;
- d'une superficie supplémentaire de 13 ha 20 a située sur la commune de WILLEMAN provenant de l'exploitation du GAEC DE LA MARE (Madame Maryse LOUCHET, Messieurs Jacques et Damien DUPAS) dont le siège social est situé à HÉRICOURT ;

Considérant que la SCEA DE VALIÈRES, qui sera composée de 4 associés exploitants, Mesdames Brigitte et Lucie PRUVOT et Messieurs Alexis PRUVOT et François ROUSSEL, mettra en valeur une exploitation d'une superficie de 350 ha 45 a 13 ca, dont la superficie exploitée par unité de main d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA, corrigée de la conversion des revenus extra agricoles telle que définie à l'article 1 du SDREA, sera comprise entre 60 et 90 ha ;

Considérant de ce fait que la demande de la SCEA DE VALIÈRES relève du 3<sup>ème</sup> rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que le GAEC LA ROSERAIE (Messieurs Bernard et Hervé DUWEZ), composée de deux associés exploitants, met en valeur une exploitation d'une superficie de 110 ha 63 a, dont la superficie exploitée après reprise, définie à l'article 3 du SDREA, ramenée à l'unité de main d'œuvre, est inférieure à 60 ha ;

Considérant de ce fait que la demande du GAEC LA ROSERAIE relève du 2<sup>ème</sup> rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la demande du GAEC LA ROSERAIE est prioritaire sur la demande de la SCEA DE VALIÈRES ;

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** le GAEC LA ROSERAIE (Messieurs Bernard et Hervé DUWEZ) dont le siège social est situé à LINZEUX est autorisé à exploiter les parcelles sises sur la commune de WILLEMAN d'une contenance de 7 ha 17 a 60 ca (parcelles cadastrales ZI 12, 13, 14, 15, 16, 19 et ZH 12) provenant de l'exploitation du GAEC DE VALIÈRES DEGRUGILLIER (Messieurs Xavier et Didier DEGRUGILLIER) dont le siège social est situé à WILLEMAN.

**ARTICLE 2 :** le Secrétaire général de la Préfecture du Pas de Calais et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région.

Pour le Préfet, par subdélégation  
le chef de service régional de la performance  
économique et environnementale des entreprises

  
Emmanuelle GLOMES

*Copie pour information à l'exploitant en place, aux propriétaires.*

*Cette décision ne vaut pas bail, l'accord du ou des propriétaires doit être recueilli pour exploiter les parcelles demandées.*

*Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation, par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DGPE - S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.*



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

**Direction régionale de  
l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Hauts de France**

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Réf. : 62-17088

À

**SCEA LE COURTIL  
(Messieurs Nicolas POTTERIE et  
Philippe VERLINGUE)  
Le Courtil  
62340 PIHEN-LES-GUINES**

Amiens, le

19 mai 2017

**Contrôle des structures**

Vu les articles L 331-1 à L 331-10, R 313-1 à R 313-6 et R 331-1 à R 331-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de Préfet de la région Hauts de France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 modifié fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en date du 2 janvier 2017 et l'arrêté de subdélégation en date du 9 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2016 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) du Nord Pas-de-Calais ;

Vu l'avis défavorable de la CDOA en date du 4 juillet 2017 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par la SCEA LE COURTIL (Messieurs Nicolas POTTERIE et Philippe VERLINGUE) dont le siège social est situé à PIHEN-LES-GUINES enregistrée complète le 10 février 2017 ;

Vu les motifs de soumission de la demande au contrôle des structures des exploitations agricoles :

- superficie exploitée par le demandeur supérieure au seuil de contrôle fixé à l'article 4 du SDREA ;
- la reprise envisagée a pour conséquence de ramener l'exploitation du cédant en deçà du seuil de contrôle fixé à l'article 4 du SDREA ;

Vu la décision préfectorale en date du 17 mai 2017 prolongeant le délai d'instruction à 6 mois ;

Vu la publicité effectuée conformément à l'article R. 331-4 du CRPM ;

1/3

Considérant que la présente demande consiste en l'entrée de Messieurs Nicolas POTTERIE et Philippe VERLINGUE au sein de la de la SCEA LE COURTIL créée pour l'occasion dont le siège social sera situé à PIHEN-LES-GUINES et en la reprise par la SCEA LE COURTIL :

- d'une superficie de 14 ha 11 ca située sur les communes de SAINT-INGLEVERT et PIHEN-LES-GUINES provenant de l'exploitation de Monsieur Dominique GÉNEAU demeurant à PIHEN-LES-GUINES ;
- d'une superficie de 56 ha 87 a 17 ca située sur les communes de PIHEN-LES-GUINES, LANDRETHUN-LE-NORD provenant de l'exploitation de Madame Dominique DECLÉMY demeurant à PIHEN-LES-GUINES ;

Considérant que la demande de la SCEA LE COURTIL est concurrente :

- pour la totalité de la superficie demandée avec la demande déposée le 10 mai 2017 par la SCEA AUX AURORES (Madame Honorine MACHART et Monsieur Jean-philippe LELIEUR) dont le siège social est situé à PIHEN-LES-GUINES ;
- pour une superficie de 49 ha 16 a 82 ca avec la demande déposée le 18 mai 2017 par l'EARL CASIEZ (Mesdames Juliette, Christine et Messieurs Didier et Alain CASIEZ) dont le siège social est situé à LANDRETHUN-LE-NORD ;
- pour une superficie de 7 ha 75 a 07 ca avec la demande déposée le 15 mai 2017 par Monsieur Aymeric DECLÉMY demeurant à SAINT-TRICAT ;

Considérant de ce fait qu'il y a donc lieu, conformément à l'article L. 331-3 du CRPM, de mettre en œuvre l'ordre de priorité établi par le SDREA ;

Considérant que la SCEA LE COURTIL sera composée de deux associés exploitants, Messieurs Nicolas POTTERIE et Philippe VERLINGUE, mettant en valeur respectivement une exploitation individuelle de 173 ha 78 a et une exploitation sociétaire de 127 ha 48 a ;

Considérant que la SCEA LE COURTIL envisage de mettre en valeur une exploitation de 70 ha 87 a 28 ca ;

Considérant que les associés de la SCEA LE COURTIL envisagent de mettre en valeur une superficie ramenée à l'unité de main d'œuvre supérieure à 90 ha ;

Considérant de ce fait que la demande de la SCEA LE COURTIL relève du 4<sup>ème</sup> rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la demande de la SCEA AUX AURORES consiste en la création de la SCEA AUX AURORES, l'installation de Madame Honorine MACHART et l'entrée de Monsieur Jean-Philippe LELIEUR au sein de la SCEA par la reprise et l'apport d'une superficie de 70 ha 87 28 ca ;

Considérant que la SCEA AUX AURORES sera composée de deux associés exploitants dont Monsieur Jean-philippe LELIEUR qui met par ailleurs en valeur une exploitation individuelle de 95 ha 24 a ;

Considérant que les associés de la SCEA AUX AURORES envisagent de mettre en valeur une superficie ramenée à l'unité de main d'œuvre comprise entre 60 et 90 ha ;

Considérant de ce fait que la demande de la SCEA AUX AURORES relève du 3<sup>ème</sup> rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la demande de l'EARL CASIEZ sus-citée consiste en l'installation de Monsieur Alain CASIEZ au sein de la société par la reprise et l'apport d'une superficie de 50 ha 85 a 73 ca ;

Considérant que d'autres demandes d'autorisation d'exploiter déposées par l'EARL CASIEZ porte la superficie envisagée au total à 88 ha 96 a 41 ca ;

Considérant que l'EARL CASIEZ sera composée de 4 associés et envisage de mettre en valeur une superficie par unité de main d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA, corrigée de la conversion des revenus extra agricoles telle que définie à l'article 1 du SDREA, inférieure à 60 ha ;

Considérant que la demande de l'EARL CASIEZ relève du 2<sup>ème</sup> rang de priorité défini à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la demande de Monsieur Aymeric DECLÉMY consiste en l'agrandissement de son exploitation individuelle de 4 ha 18 a par reprise d'une superficie de 7 ha 75 a 7 ca ;

Considérant que Monsieur Aymeric DECLÉMY envisage de mettre en valeur une superficie par unité de main d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA, inférieure à 60 ha par unité de main d'œuvre ;

Considérant que la demande de Monsieur Aymeric DECLÉMY relève du 2<sup>ème</sup> rang de priorité défini à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la demande de la SCEA LE COURTIL n'est pas prioritaire sur les demandes d'Aymeric DECLÉMY, de la SCEA AUX AURORES et de l'EARL CASIEZ, conformément à l'article 3 du SDREA ;

### ARRÊTE

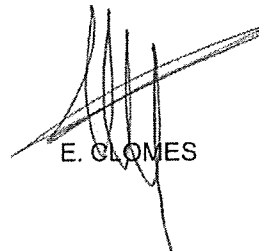
ARTICLE 1 : l'entrée de Messieurs Nicolas POTTERIE et Philippe VERLINGUE au sein de la SCEA LE COURTIL constituée pour l'occasion, dont le siège social sera situé à PIHEN-LES-GUINES, n'est pas autorisée.

La SCEA LE COURTIL n'est **pas autorisée à exploiter** une superficie de 70 ha 87 a 28 ca située sur les communes de SAINT-INGLEVERT, LANDRETHUN-LE-NORD et PIHEN-LES-GUINES provenant des exploitations de Monsieur Dominique GÉNEAU et de Madame Dominique DECLÉMY demeurant tous deux à PIHEN-LES-GUINES.

ARTICLE 2 : la liste des parcelles objet de la demande figure en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 3 : le Secrétaire général de la Préfecture du Pas de Calais et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région.

Pour le Préfet, par subdélégation  
la chef de service régional de la performance économique et  
environnementale des entreprises



E. CLONES

Copie pour information à l'exploitant en place, aux propriétaires.

*Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation, par **recours gracieux** auprès de l'auteur de la décision ou **hiérarchique** adressé au Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DGPE - S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.*

**Annexe à l'arrêté en date du  
 CONTRÔLE DES STRUCTURES  
 des EXPLOITATIONS AGRICOLES**

Liste des parcelles objet de la demande d'autorisation d'exploiter n°62-17088

COMMUNES	Références cadastrales
LANDRETHUN-LE-NORD	A 38 A 94 A 236 A 238 A 240 A 242
PIHEN-LES-GUINES	AB 7 AC 2 AC 5 AC 36 AC 61 AD 33 AE 120 B 9 et 10 B 17 B 19 à 21 B 24 B 26 B 28 B 52 B 60 et 61 B 69 B 72 à 74 B 77 à 79 B 83 B 90 B 95 et 96 B 98 B 101 B 105 C 21 C 117 C 138 C 140 C 149 C 157 et 158
SAINT-INGLEVERT	ZB 5 ZB 7

Superficie totale : 70 ha 87 a 28 ca



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

**Direction régionale de  
l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Hauts de France**

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Réf. : 62-17298

À

**EARL CASIEZ  
(Mesdames Juliette, Christine et  
Messieurs Didier et Alain CASIEZ)  
30 rue du 8 mai  
62250 LANDRETHUN-LE-NORD**

Amiens, le

**19 JUIL. 2017**

### Contrôle des structures

Vu les articles L. 331-1 à L. 331-10, R. 313-1 à R. 313-6 et R. 331-1 à R. 331-15 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM) ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 modifié fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en date du 2 janvier 2017 et l'arrêté de subdélégation en date du 9 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2016 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) du Nord Pas-de-Calais ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par l'EARL CASIEZ (Mesdames Juliette, Christine et Messieurs Didier et Alain CASIEZ) dont le siège social est situé à LANDRETHUN-LE-NORD enregistrée complète le 18 mai 2017 ;

Vu l'avis favorable de la CDOA en date du 4 juillet 2017 ;

Vu les motifs de soumission de la demande au contrôle des structures des exploitations agricoles :

- absence de capacité professionnelle agricole de Madame Juliette CASIEZ ;
- superficie exploitée par le demandeur après reprise supérieure au seuil de contrôle fixé à l'article 4 du SDREA ;
- la reprise envisagée a pour conséquence de ramener l'exploitation de Madame Dominique DECLÉMY en deçà du seuil de contrôle fixé à l'article 4 du SDREA ;

Vu la publicité effectuée conformément à l'article R. 331-4 du CRPM ;

Considérant que la présente demande consiste en l'installation de Monsieur Alain CASIEZ au sein de l'EARL CASIEZ (Mesdames et Messieurs Juliette, Christine, Didier et Alain CASIEZ) dont le siège social est situé à LANDRETHUN-LE-NORD par la reprise et l'apport :

- d'une superficie de 35 ha 16 a 71 ca située sur les communes de LANDRETHUN-LE-NORD et PIHEN-LES-GUINES provenant de l'exploitation de Madame Dominique DECLÉMY demeurant à PIHEN-LES-GUINES ;
- d'une superficie de 15 ha 69 a 02 ca située sur les communes de PIHEN-LES-GUINES et SAINT-INGLEVERT provenant de l'exploitation de Monsieur Dominique GÉNEAU demeurant à PIHEN-LES-GUINES ;

Considérant que la demande de l'EARL CASIEZ est concurrente :

- pour une superficie de 49 ha 16 a 82 ca avec la demande déposée le 10 février 2017 par la SCEA LE COURTIL (Messieurs Nicolas POTTERIE et Philippe VERLINGUE) dont le siège social sera situé à PIHEN-LES-GUINES ;

1/3

- pour une superficie de 49 ha 16 a 82 ca avec la demande déposée le 17 mai 2017 par la SCEA AUX AURORES (Madame Honorine MACHART et Monsieur Jean-philippe LELIEUR) dont le siège social sera situé à PIHEN-LES-GUINES ;
- pour une superficie de 1 ha 68 a 91 ca avec la demande déposée le 28 février 2017 par Monsieur David LELIEUR à PIHEN-LES-GUINES ;
- pour une superficie de 7 ha 75 a 07 ca avec la demande déposée le 15 mai 2017 par Monsieur Aymeric DECLÉMY demeurant à SAINT-TRICAT ;

Considérant de ce fait qu'il y a donc lieu, conformément à l'article L. 331-3 du CRPM, de mettre en œuvre l'ordre de priorité établi par le SDREA ;

Considérant que la demande de l'EARL CASIEZ (Mesdames Juliette, Christine et Messieurs Didier et Alain CASIEZ) consiste en l'installation de Monsieur Alain CASIEZ au sein de la société qui mettra en valeur après reprise une superficie de 101 ha 07 a, dont la superficie exploitée par unité de main d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA, corrigée de la conversion des revenus extra agricoles telle que définie à l'article 1 du SDREA, est inférieure à 60 ha ;

Considérant que la demande de l'EARL CASIEZ relève du 2<sup>ème</sup> rang de priorité défini à l'article 2 du SDREA ;

**Pour une superficie de 49 ha 16 a 82 ca en concurrence avec les demandes de la SCEA LE COURTIL et la SCEA AUX AURORES :**

- Considérant que la SCEA LE COURTIL sera composée de deux associés exploitants, Messieurs Nicolas POTTERIE et Philippe VERLINGUE, mettant en valeur respectivement une exploitation individuelle de 173 ha 78 a et une exploitation sociétaire de 127 ha 48 a ;
- Considérant que la SCEA LE COURTIL envisage de mettre en valeur une exploitation de 70 ha 87 a 28 ca ;
- Considérant que les associés de la SCEA LE COURTIL envisagent de mettre en valeur une superficie ramenée à l'unité de main d'œuvre supérieure à 90 ha ;
- Considérant de ce fait que la demande de la SCEA LE COURTIL relève du 4<sup>ème</sup> rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;
- Considérant que la demande de la SCEA AUX AURORES consiste en la création de la SCEA AUX AURORES, l'installation de Madame Honorine MACHART et l'entrée de Monsieur Jean-Philippe LELIEUR au sein de la SCEA par la reprise et l'apport d'une superficie de 70 ha 87 a 28 ca ;
- Considérant que la SCEA AUX AURORES sera composée de deux associés exploitants dont Monsieur Jean-philippe LELIEUR qui met par ailleurs en valeur une exploitation individuelle de 95 ha 24 a ;
- Considérant que les associés de la SCEA AUX AURORES envisagent de mettre en valeur une superficie ramenée à l'unité de main d'œuvre comprise entre 60 et 90 ha ;
- Considérant de ce fait que la demande de la SCEA AUX AURORES relève du 3<sup>ème</sup> rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;

**Pour une superficie de 1 ha 68 a 91 ca en concurrence avec la demande déposée le 28 février 2017 par Monsieur David LELIEUR à PIHEN-LES-GUINES :**

- Considérant que la demande de Monsieur David LELIEUR consiste en l'agrandissement de son exploitation individuelle de 72 ha 53 a par reprise d'une superficie de 1 ha 68 a 91 ca ;
- Considérant que Monsieur David LELIEUR met en valeur une exploitation dont la superficie exploitée ramenée à l'unité de main d'œuvre est comprise entre 60 et 90 ha ;
- Considérant de ce fait que la demande de Monsieur David LELIEUR relève du 3<sup>ème</sup> rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;



Pour une superficie de 7 ha 75 a 07 ca en concurrence avec la demande déposée le 15 mai 2017 par Monsieur Aymeric DECLÉMY demeurant à SAINT-TRICAT :

- Considérant que la demande de Monsieur Aymeric DECLÉMY consiste en l'agrandissement de son exploitation individuelle de 4 ha 18 a par reprise d'une superficie de 7 ha 75 a 7 ca ;
- Considérant que Monsieur Aymeric DECLÉMY envisage de mettre en valeur une superficie par unité de main d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA, inférieure à 60 ha ;
- Considérant que la demande de Monsieur Aymeric DECLÉMY relève du 2<sup>ème</sup> rang de priorité défini à l'article 3 du SDREA ;
- Considérant cependant que Monsieur Aymeric DECLÉMY a été autorisé par arrêté en date du 7 juin 2016 à s'installer au sein de la SCEA DE LA BASSE LEULINGUE dont le siège social est situé à SAINT-TRICAT par la reprise d'une superficie de 34 ha 99 a 25 ca provenant de l'exploitation de Monsieur Georges TROUILLE à SAINT-TRICAT ;
- Considérant de ce fait que Monsieur Aymeric DECLÉMY pourrait à terme envisager l'entrée dans la SCEA DE LA BASSE LEULINGUE mettant en valeur une superficie de 107 ha 98 a ;
- Considérant de plus que si le projet d'agrandissement de Monsieur Aymeric DECLÉMY se mettait en œuvre, l'installation de Monsieur Alain CAZIER par la reprise envisagée pourrait être compromise au vu de la superficie qu'envisage d'exploiter par l'EARL CAZIER et du nombre d'associés de la société ;
- Considérant que l'article 3 du SDREA stipule qu'en « cas de demandes relevant d'un même rang de priorité et lorsque la demande d'autorisation d'exploiter porte sur une part de foncier indispensable à la viabilité du projet du nouvel installé », une priorité sera donnée à l'installation ;

Considérant que la demande de l'EARL CASIEZ est prioritaire sur les demandes de la SCEA LES COURTILS, de la SCEA AUX AURORES, de Monsieur David LELIEUR et de Monsieur Aymeric DECLÉMY ;

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** l'installation de Monsieur Alain CASIEZ au sein de l'EARL CASIEZ (Mesdames Juliette et Christine et Monsieur Didier CAZIER) dont le siège social est situé à LANDRETHUN-LE-NORD est autorisée.

L'EARL CAZIER ainsi composée est autorisée à exploiter une superficie de 50 ha 85 a 73 ca située sur les communes de LANDRETHUN-LE-NORD (parcelles cadastrales A 38, 44, 94, 236, 238, 240 et 242) et PIHEN-LES-GUINES (parcelles cadastrales B 17, 28, 52, 73, 90, 98 et 105, C 138, 140 et 149, AC 2, 36 et 61) et SAINT-INGLEVERT (parcelles cadastrales ZB 5 et 7) provenant des exploitations de Madame Dominique DECLÉMY et de Monsieur Dominique GÉNEAU demeurant tous deux à PIHEN-LES-GUINES.

**ARTICLE 2 :** le Secrétaire général de la Préfecture du Pas de Calais et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région.

Pour le Préfet, par subdélégation  
la chef de service régional de la performance économique et  
environnementale des entreprises

E. CLOMES

*Copie pour information à l'exploitant en place, aux propriétaires.*

*Cette décision ne vaut pas bail, l'accord du ou des propriétaires doit être recueilli pour exploiter les parcelles demandées.*

*Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation, par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.*

3/3



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

**Direction régionale de  
l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Hauts de France**

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Réf. : 62-17291

À

**Monsieur Aymeric DECLÉMY  
La basse Leulingue  
62185 SAINT TRICAT**

Amiens, le

**19 JUL. 2017**

**Contrôle des structures**

Vu les articles L 331-1 à L 331-10, R 313-1 à R 313-6 et R 331-1 à R 331-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de Préfet de la région Hauts de France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 modifié fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en date du 2 janvier 2017 et l'arrêté de subdélégation en date du 9 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2016 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) du Nord Pas-de-Calais ;

Vu l'avis défavorable de la CDOA en date du 4 juillet 2017 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par Monsieur Aymeric DECLÉMY demeurant à SAINT TRICAT enregistrée complète le 15 mai 2017 ;

Vu le motifs de soumission de la demande au contrôle des structures des exploitations agricoles : la reprise envisagée a pour conséquence de ramener l'exploitation du cédant en deçà du seuil de contrôle fixé à l'article 4 du SDREA ;

Vu la publicité effectuée conformément à l'article R. 331-4 du CRPM ;

Considérant que la présente demande consiste en l'agrandissement de l'exploitation de Monsieur Aymeric DECLÉMY demeurant à SAINT TRICAT par la reprise d'une superficie supplémentaire de 7 ha 75 a 07 ca située sur la commune de PIHEN-LES-GUINES provenant de l'exploitation de Madame Dominique DECLÉMY demeurant à PIHEN-LES-GUINES ;

Considérant que la demande de Monsieur Aymeric DECLÉMY est concurrente avec :

- la demande déposée le 10 février 2017 par l'EARL LE COURTIL (Messieurs Nicolas POTTERIE et Philippe VERLINGUE) dont le siège social est situé à PIHEN-LES-GUINES ;
- la demande déposée le 17 mai 2017 par la SCEA AUX AURORES (Madame Honorine MACHART et Monsieur Jean-philippe LELIEUR) dont le siège social est situé à PIHEN-LES-GUINES ;
- la demande déposée le 18 mai 2017 par l'EARL CASIEZ (Mesdames Juliette, Christine et Messieurs Didier et Alain CASIEZ) dont le siège social est situé à LANDRETHUN-LE-NORD ;

Considérant de ce fait qu'il y a donc lieu, conformément à l'article L. 331-3 du CRPM, de mettre en œuvre l'ordre de priorité établi par le SDREA ;

1/3

Considérant que la demande de Monsieur Aymeric DECLÉMY consiste en l'agrandissement de son exploitation individuelle de 4 ha 18 a par reprise d'une superficie de 7 ha 75 a 7 ca ;

Considérant que Monsieur Aymeric DECLÉMY envisage de mettre en valeur une superficie par unité de main d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA, inférieure à 60 ha ;

Considérant que la demande de Monsieur Aymeric DECLÉMY relève du 2<sup>ème</sup> rang de priorité défini à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la SCEA LE COURTIL sera composée de deux associés exploitants, Messieurs Nicolas POTTERIE et Philippe VERLINGUE, mettant en valeur respectivement une exploitation individuelle de 173 ha 78 a et une exploitation sociétaire de 127 ha 48 a ;

Considérant que la SCEA LE COURTIL envisage de mettre en valeur une exploitation de 70 ha 87 a 28 ca ;

Considérant que les associés de la SCEA LE COURTIL envisagent de mettre en valeur une superficie ramenée à l'unité de main d'œuvre supérieure à 90 ha ;

Considérant de ce fait que la demande de la SCEA LE COURTIL relève du 4<sup>ème</sup> rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la demande de la SCEA AUX AURORES consiste en la création de la SCEA AUX AURORES, l'installation de Madame Honorine MACHART et l'entrée de Monsieur Jean-Philippe LELIEUR au sein de la SCEA par la reprise et l'apport d'une superficie de 70 ha 87 a 28 ca ;

Considérant que la SCEA AUX AURORES sera composée de deux associés exploitants dont Monsieur Jean-philippe LELIEUR qui met par ailleurs en valeur une exploitation individuelle de 95 ha 24 a ;

Considérant que les associés de la SCEA AUX AURORES envisagent de mettre en valeur une superficie ramenée à l'unité de main d'œuvre comprise entre 60 et 90 ha ;

Considérant de ce fait que la demande de la SCEA AUX AURORES relève du 3<sup>ème</sup> rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la demande de l'EARL CASIEZ consiste en l'installation de Monsieur Alain CASIEZ au sein de la société par la reprise et l'apport d'une superficie de 50 ha 85 a 73 ca ;

Considérant que d'autres demandes d'autorisation d'exploiter déposées par l'EARL CASIEZ porte la superficie envisagée au total à 88 ha 96 a 41 ca ;

Considérant que l'EARL CASIEZ sera composée de 4 associés et envisage de mettre en valeur une superficie par unité de main d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA, corrigée de la conversion des revenus extra agricoles telle que définie à l'article 1 du SDREA, inférieure à 60 ha ;

Considérant que la demande de l'EARL CASIEZ relève du 2<sup>ème</sup> rang de priorité défini à l'article 3 du SDREA ;

Considérant cependant que Monsieur Aymeric DECLÉMY a été autorisé par arrêté en date du 7 juin 2016 à s'installer au sein de la SCEA DE LA BASSE LEULINGUE dont le siège social est situé à SAINT-TRICAT par la reprise d'une superficie de 34 ha 99 a 25 ca provenant de l'exploitation de Monsieur Georges TROUILLE à SAINT-TRICAT ;

Considérant de ce fait que Monsieur Aymeric DECLÉMY pourrait à terme envisager l'entrée dans la SCEA DE LA BASSE LEULINGUE mettant en valeur une superficie de 107 ha 98 a ;

Considérant de plus que si le projet d'agrandissement de Monsieur Aymeric DECLÉMY se mettait en œuvre, l'installation de Monsieur Alain CAZIER par la reprise envisagée pourrait être compromise au vu de la superficie exploitée de l'EARL CAZIER et du nombre d'associés de la société ;

Considérant que l'article 3 du SDREA stipule qu'en « cas de demandes relevant d'un même rang de priorité et lorsque la demande d'autorisation d'exploiter porte sur une part de foncier indispensable à la viabilité du projet du nouvel installé », une priorité sera donnée à l'installation ;

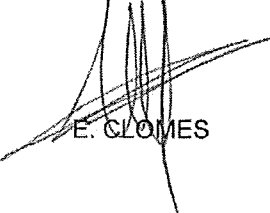
Considérant de ce fait que la demande d'agrandissement de Monsieur Aymeric DECLÉMY n'est pas prioritaire sur la demande de l'EARL CASIEZ, conformément à l'article 3 du SDREA ;

## ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Aymeric DECLÉMY demeurant à SAINT TRICAT **n'est pas autorisé** à exploiter une superficie supplémentaire de 7 ha 75 a 07 ca sise sur la commune de PIHEN-LES-GUINES (parcelle cadastrale AC 2) provenant de l'exploitation de Madame Dominique DECLÉMY demeurant à PIHEN-LES-GUINES.

ARTICLE 2 : le Secrétaire général de la Préfecture du Pas de Calais et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région.

Pour le Préfet, par subdélégation  
la chef de service régional de la performance  
économique et environnementale des entreprises



E. CLOMES

Copie pour information à l'exploitant en place, aux propriétaires.

*Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation, par **recours gracieux** auprès de l'auteur de la décision ou **hiérarchique** adressé au Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.*

3/3



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Préfecture de la Région  
Hauts-de-France

Secrétariat général pour  
les affaires régionales

### **Arrêté portant désaffectation de biens mobiliers du Lycée François Mansart de MARLY (59)**

Le Préfet de la Région Hauts-de-France  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 838 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 85.348 du 20 mars 1985 modifié relatif à l'entrée en vigueur du transfert de compétences en matière d'enseignement ;

Vu le décret n° 85.924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2017 portant délégation de signature à Madame Magali DEBATTE, Secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu la circulaire INT B 8900 144 C du 9 mai 1989 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires, des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spécialisée, des écoles de formation maritime et aquacole et des établissements d'enseignement agricole visés à l'article L 815-1 du code rural ;

Vu l'avis favorable du 1<sup>er</sup> février 2017 du conseil d'administration du lycée François Mansart de MARLY (59), visant à obtenir la désaffectation de matériel ( liste annexée) ;

Vu l'avis favorable du recteur de l'académie de Lille du 11 juillet 2017 ;

Vu le courrier du 22 juin 2017 du conseil régional Hauts-de-France sollicitant la mise en œuvre de la procédure de désaffectation d'une liste de matériel ci-annexée du lycée François Mansart de MARLY (59);

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales;

## ARRETE

Article 1er : - Ne sont plus affectés aux activités scolaires du lycée Mansart de MARLY (59). les matériels mentionnés dans la liste ci-annexée.

Article 2 : - Le recteur de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

Pour le préfet et par délégation,  
L'adjoint à la secrétaire générale  
pour les affaires régionales

26 JUL. 2017



Patrick DAVID

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



**DELIBERATION 2016/2017**  
**(Conseil d'Administration du 26 Janvier 2017)**

**DESAFFECTATION DES BIENS**  
Procédure de droit commun

**Vente d'une partie du stock  
pédagogique**

- Cheville                      Lots n° 1 A à 1 G
- Outillage                      Lots n° 2 A à 2 AG
- Vêtement EPI                Lots n° 3 A à 3 AAAJ
- quincaillerie                Lots n° 4 A à 4 M
- Consommable                Lots n° 5 A à 5 U
- Matière d'œuvre            Lots n° 6 A à 6 C
- Visserie                      Lots n° 7 A à 7 G
- Finition                      Lots n° 8 A à 8 Z
- Sanitaire                      Lots n° 9 A à 9 AAA

# Cheville

Lots n° 1 A  
à 1 G



**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN**  
**Lot N° 1E Chevilles**

Code Webstock	Code Prestis	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée				Quantité rappe	Fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
265	212	cheville expandet 4 mm	100	0,01	1,000	obsolescence	x				845	divers
266	213	cheville expandet 5 mm	100	0,01	1,000	obsolescence	x				2150	la expandet
268	218	cheville pvc 6 mm	100	0,035	3,500	obsolescence	x				4400	la expandet
270	217	cheville pvc 7 mm verte	100	0,02	2,000	obsolescence	x				2350	la expandet
271	220	cheville spe collerette 6 mm	100	0,02	2,000	obsolescence	x				2150	la expandet
302	2078	cheville CC S463 8 50MM	1	18,130	18,130	brutale	x				10	la ficher

Total HT 25,630      TTC 30,76 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN**  
**Lot N° 1F Chevilles**

Code Webstock	Code Prestis	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée				Quantité rappe	Fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
301	2078	cheville CC S463 8 50MM	5	18,130	90,650	brutale	x				10	la ficher

Total HT 90,650      TTC 96,78 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN**  
**Lot N° 1G Chevilles**

Code Webstock	Code Prestis	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée				Quantité rappe	Fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
265	212	cheville expandet 4 mm	345	0,01	3,450	obsolescence	x				845	divers
266	213	cheville expandet 5 mm	2650	0,01	26,500	obsolescence	x				2150	la expandet
268	218	cheville pvc 6 mm	4500	0,035	157,500	obsolescence	x				4400	la expandet
270	217	cheville pvc 7 mm verte	1500	0,02	30,000	obsolescence	x				2350	la expandet
271	220	cheville spe collerette 6 mm	1450	0,02	29,000	obsolescence	x				2150	la expandet
879	14125	Cheville métal par tirefond 8 x 48	470	0,151	70,57	obsolescence	x			470	Fininvest	

Total HT 262,420      TTC 338,90 €

# Outillage

Lots n° 2 A  
à 2 AG

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 A outillage

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
231	236	cle de capo 8x50	1	0,739	0,736	obsolète	x				1	divers
282	237	clef coup de poing	3	11,218	33,654	outillage	x				3	la putner
308	280	outil à visser	5	2,895	14,475	obsolète	x				5	la ncol
312	273	lettre à frapper	1	15,426	15,426	outillage	x				2	divers

Total HT 64,291 TTC 77,15 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 B outillage

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
371	363b	tamponeur petit	3	1,594	4,782	obsolète	x				3	divers
372	364b	tamponeur gros	14	1,914	26,796	obsolète	x				14	divers
373	365b	tamponeur avec brousse	15	3,203	48,045	obsolète	x				15	divers

Total HT 79,623 TTC 95,55 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 C outillage

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
728	553a	tournevis 300/10	30	1,775	53,250	outillage	x				67	divers

Total HT 53,250 TTC 63,90 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 D outillage

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
728	553a	tournevis 300/10	37	1,775	65,675	outillage	x				67	divers

Total HT 65,675 TTC 78,81 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 E outillage

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
935	13012b	clé à n°3	3	4,839	14,517	outillage	x				3	divers
941	13011b	clé à n°2	3	14,648	43,938	outillage	x				3	divers
948	13010b	clé à n°1	3	13,049	39,147	outillage	x				3	divers

Total HT 97,602 TTC 117,12 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 F outillage

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
935	13012b	châssis n°3	3	4,839	14,517	outillage	x				8	divers
948	13010b	châssis n°1	9	13,049	39,147	outillage	x				9	divers

Total HT 53,664 TTC 64,40 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 G outillage

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
935	13012b	châssis n°3	2	4,839	9,678	outillage	x				8	divers
948	13010b	châssis n°1	1	13,049	13,049	outillage	x				9	divers

Total HT 22,727 TTC 27,27 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 H outillage

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
937	o13052	claf 6 pans 2mm	12	0,783	9,396	outillage	x				59	divers
942	o13053	claf 6 pans 3mm	12	0,783	9,396	outillage	x				49	divers
944	o13054	claf 6 pans 4mm	12	1,071	12,852	outillage	x				46	hubert
945	o13055	claf 6 pans 5mm	12	1,071	12,852	outillage	x				11	divers

Total HT 44,496 TTC 53,40 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 i outillage

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
937	o13052	claf 6 pans 2mm	12	0,783	9,396	outillage	x				59	divers
942	o13053	claf 6 pans 3mm	12	0,783	9,396	outillage	x				49	divers
944	o13054	claf 6 pans 4mm	12	1,071	12,852	outillage	x				46	hubert

Total HT 31,644 TTC 37,97 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 J outillage

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
937	o13052	claf 6 pans 2mm	12	0,783	9,396	outillage	x				59	divers
942	o13053	claf 6 pans 3mm	12	0,783	9,396	outillage	x				49	divers
944	o13054	claf 6 pans 4mm	12	1,071	12,852	outillage	x				46	hubert

Total HT 31,644 TTC 37,97 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 K outillage

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
937	o13052	clif 6 pans 2mm	18	0,783	14,094	outillage	x				59	divers
942	o13053	clif 6 pans 3 mm	12	0,783	9,396	outillage	x				49	divers
944	o13054	clif 6 pans 4mm	10	1,071	10,710	outillage	x				46	hubert

Total HT 34,200 TTC 41,04 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 L outillage

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
719	933a	cape ronde fine	5	3,471	17,355	outillage	x				10	divers
989	o21245	lme plate 250 douce	29	1,747	50,663	outillage	x				61	renard

Total HT 68,018 TTC 81,62 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 M outillage

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
719	933a	cape ronde fine	5	3,471	17,355	outillage	x				10	divers
989	o21245	lme plate 250 douce	27	1,747	47,169	outillage	x				61	renard

Total HT 64,524 TTC 77,43 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 N outillage

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
936	o13038	clif à molette de 6	5	4,948	24,740	outillage	x				30	hoc
972	o16045	fil à plomb mécanicien 35	25	3,104	77,600	outillage	x				178	divers
974	o16047	fil à plomb mécanicien 40	6	1,952	11,712	outillage	x				6	divers

Total HT 114,052 TTC 136,86 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 O outillage

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
936	o13038	clif à molette de 6	5	4,948	24,740	outillage	x				30	hoc
972	o16045	fil à plomb mécanicien 35	25	3,104	77,600	outillage	x				178	divers

Total HT 102,340 TTC 122,81 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 P outillage

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
936	o13038	clif à molette de 6	5	4,948	24,740	outillage	x				30	hoc
972	o16045	fil à plomb mécanicien 35	25	3,104	77,600	outillage	x				178	divers

Total HT 102,340 TTC 122,81 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 Q outillage

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
938	013038	clef à molette de 8	5	4,948	24,740	outillage	x				30	hoc
972	016045	R à plomb mécanique 35	25	3,104	77,600	outillage	x				178	divers

Total HT 102,340 TTC 122,81 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 R outillage

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
936	013038	clef à molette de 6	5	4,948	24,740	outillage	x				30	hoc
972	016045	R à plomb mécanique 35	25	3,104	77,600	outillage	x				178	divers

Total HT 102,340 TTC 122,81 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 S outillage

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
972	016045	R à plomb mécanique 35	52	3,104	161,408	outillage	x				178	divers

Total HT 161,408 TTC 193,69 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 T outillage

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
946	013075	chasse pierre	8	1,528	12,208	outillage	x				9	divers
947	013083	couteau massique	9	4,240	38,160	outillage	x				10	frampin

Total HT 50,368 TTC 60,44 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 U outillage

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
949	13025b	clef coude 14/15	1	3,804	3,804	outillage	x				1	divers
950	13026b	clef coude 18/19	2	3,804	7,608	outillage	x				2	divers
952	13028b	clef coude 21/23	2	3,804	7,608	outillage	x				2	divers
953	13029b	clef coude 24/26	2	3,804	7,608	outillage	x				2	divers
954	13030b	clef coude 27/29	2	3,804	7,608	outillage	x				2	divers
955	13031b	clef coude 30/32	3	3,804	11,412	outillage	x				3	divers
956	13032b	clef coude 33/35	1	8,482	8,482	outillage	x				1	divers
957	13033b	clef coude 38/41	1	8,482	8,482	outillage	x				1	divers
958	13034b	clef coude 38/42	1	8,482	8,482	outillage	x				1	divers

Total HT 71,034 TTC 85,24 €

## DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
559	13040b	clef 11/28 11/29	2	4,122	8,244	outillage	x				2	divers
960	13041b	clef 12/31	1	4,122	4,122	outillage	x				1	divers
961	13042b	clef 13/35 13/36	2	4,122	8,244	outillage	x				2	divers
1152	bu9	clef extra plate 13	1	1,923	1,923	outillage	x				1	divers
1153	bu10	clef plate 14	1	1,931	1,931	outillage	x				1	divers
963	13055b	clef pipe 21	1	8,094	8,094	outillage	x				1	divers
964	13056b	clef pipe 27	1	8,094	8,094	outillage	x				1	divers
965	13058b	clef pipe 29	1	8,094	8,094	outillage	x				1	divers
966	13059b	clef pipe 30	1	8,094	8,094	outillage	x				1	divers
967	13060b	clef pipe 32	1	8,094	8,094	outillage	x				1	divers
968	13061b	clef pipe 35	1	8,094	8,094	outillage	x				1	divers
969	13062b	clef pipe 36	1	8,094	8,094	outillage	x				1	divers
970	13063b	clef pipe 38	1	8,094	8,094	outillage	x				1	divers
1146	bu8	clef pipe 6	5	8,991	4,455	outillage	x				5	astierenn suspense
1210	13057b	clef pipe 28	1	8,094	8,094	outillage	x				1	divers

Total HT 101,765      TTC 122,12 €

## DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

### Lot N° 2 W outillage

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
971	o15054	encume d'andouler	5	38,036	180,180	outillage	x				21	divers
985	o17050	crantoir de couvreur	5	3,481	17,405	outillage	x				21	divers
986	o18005	hache d'andouler	6	10,581	52,805	outillage	x				49	divers
987	o18040	herminette	5	12,742	63,710	outillage	x				52	divers
988	o21201	laye 2,5kg	3	23,879	71,037	outillage	x				5	divers
993	o21316	marteau border 30	1	7,391	7,391	outillage	x				1	divers
994	o21317	marteau border 35	1	7,642	7,642	outillage	x				1	divers
995	o21318	marteau border 50	5	11,304	56,520	outillage	x				18	divers
996	o21319	marteau emboutir 28x30	1	11,873	11,873	outillage	x				1	divers
998	o21331	marteau andouler	2	14,914	29,828	outillage	x				14	divers
1002	o21602	palette à graser 5	5	0,763	3,815	outillage	x				21	ta spix
1012	o30030	tre clou	3	17,015	51,045	outillage	x				4	divers
1013	o30084	truelle triangulaire 12	6	6,614	33,070	outillage	x				14	divers
1014	o30088	truelle couvreur 18	5	8,319	41,595	outillage	x				5	divers

Total HT 627,916      TTC 753,50 €

## DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

### Lot N° 2 X outillage

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
971	o15054	encume d'andouler	5	38,036	180,180	outillage	x				21	divers
985	o17050	crantoir de couvreur	5	3,481	17,405	outillage	x				21	divers
986	o18005	hache d'andouler	6	10,581	52,805	outillage	x				49	divers
987	o18040	herminette	5	12,742	63,710	outillage	x				52	divers
995	o21318	marteau border 50	5	11,304	56,520	outillage	x				18	divers
1002	o21602	palette à graser 5	5	0,763	3,815	outillage	x				21	ta spix
1013	o30084	truelle triangulaire 12	6	6,614	33,070	outillage	x				14	divers

Total HT 407,505      TTC 489,01 €

## DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

### Lot N° 2 Y outillage

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
971	o15054	encume d'ardoirier	5	38,036	190,180	outillage	x				21	divers
985	o17050	grattoir de couvreur	6	3,481	20,886	outillage	x				21	divers
986	o18005	hache d'ardoirier	5	10,561	52,805	outillage	x				49	divers
987	o18040	herminette	6	12,742	63,710	outillage	x				52	divers
995	o21318	marteau border 50	5	11,304	56,520	outillage	x				18	divers
1002	o21602	palette à araser 5	5	0,763	3,815	outillage	x				21	ta apbr
1013	o30084	truelle triangulaire 12	4	6,814	28,456	outillage	x				14	divers

Total HT 400,831      TTC 481,07 €

## DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

### Lot N° 2 Z outillage

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
971	o15054	encume d'ardoirier	5	38,036	190,180	outillage	x				21	divers
985	o17050	grattoir de couvreur	6	3,481	20,886	outillage	x				21	divers
986	o18005	hache d'ardoirier	5	10,561	52,805	outillage	x				49	divers
987	o18040	herminette	6	12,742	63,710	outillage	x				52	divers
995	o21318	marteau border 50	1	11,304	11,304	outillage	x				18	divers
1002	o21602	palette à araser 5	6	0,763	4,578	outillage	x				21	ta apbr

Total HT 333,463      TTC 400,16 €

## DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

### Lot N° 2 AA outillage

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
986	o18005	hache d'ardoirier	29	10,561	306,269	outillage	x				49	divers
987	o18040	herminette	32	12,742	407,744	outillage	x				52	divers

Total HT 714,013      TTC 856,82 €

## DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

### Lot N° 2 AB outillage

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1005	o21646	pièce dégauché 14/18	2	16,229	32,458	outillage	x				2	divers
1006	o21647	pièce dégauché 18/20	1	21,090	21,090	outillage	x				1	divers

Total HT 54,348      TTC 65,22 €

## DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

### Lot N° 2 AC outillage

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
975	o16075	fourche sans manche	4	4,818	19,272	outillage	x				4	divers
992	o21302	manche marteau 26	5	0,982	4,910	outillage	x				6	divers
997	o21329	marteau maçon 1,5kg	5	10,670	53,350	outillage	x				14	divers
1009	o21686	pièce ondulé	5	6,267	31,335	outillage	x				13	divers
1010	o21698	plombette carreleur	10	0,835	8,350	outillage	x				42	divers
1151	o12043	broche de maçon	5	3,520	17,600	outillage	x				27	valoutil

Total HT 132,717      TTC 159,26 €



### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 AD outillage

Code Webstock	Code Prestis	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
997	021329	marteau maçon 1,5kg	6	10,670	53,250	outillage	x				14	divers
1009	021686	pince ondulé	5	6,267	21,335	outillage	x				13	divers
1010	021698	plombette carreleur	10	0,835	6,350	outillage	x				42	divers
1151	012045	broche de maçon	5	3,520	17,600	outillage	x				27	valoutil

Total HT 108,635 TTC 130,36 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 AE outillage

Code Webstock	Code Prestis	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
997	021329	marteau maçon 1,5kg	4	10,670	42,660	outillage	x				14	divers
1009	021686	pince ondulé	3	6,267	18,801	outillage	x				13	divers
1010	021698	plombette carreleur	10	0,835	6,350	outillage	x				42	divers
1151	012045	broche de maçon	5	3,520	17,600	outillage	x				27	valoutil

Total HT 85,431 TTC 102,52 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 AF outillage

Code Webstock	Code Prestis	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1010	021698	plombette carreleur	12	0,835	7,820	outillage	x				42	divers
1151	012045	broche de maçon	11	3,520	38,720	outillage	x				27	valoutil

Total HT 46,340 TTC 55,61 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 2 AG outillage

Code Webstock	Code Prestis	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1147	bu1	araseur de fraise à feuilleure 14x14x2	6	0,000	0,000	Obsolète	x				6	divers
1148	012013	bédane 200	9	1,273	11,457	outillage	x				9	divers
1202	bu135	Plaque fraise 5012 à geo	9	3,302	29,718	Obsolète	x				9	divers
1203	bu136	Plaque fraise carbura	5	3,828	19,130	Obsolète	x				5	divers
1204	bu140	Poinçon métal dur d'angle	1	4,983	4,983	Obsolète	x				1	divers
1385	13036b	chef male t 54	4	4,329	17,316	outillage	x				5	renard
682	950	embout polyuréthane pour masse	16	1,388	21,728	obsolète	x				16	divers

Total HT 104,332 TTC 125,20 €

# Vêtement EPI

Lots n° 3 A  
à 3 AAAJ

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 A Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
374	372B	verre de protection 105x50 tra	11	0,852	9,372	Obsolète	x				11	divers
375	373B	verre de protection 105x51 prot	9	0,763	6,867	Obsolète	x				9	divers
1517	Q30220	verre pour cagoule 50 X 180	8	1,330	10,640	ouillage		x			8	brico depot

Total HT 26,879      TTC 32,25 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 B Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
613	605	Attache 50 de sécurité	50	0,077	3,850	obsolète	x				50	nicoll
925	16010	ceinture de sécurité hamais	19	6,378	121,144	obsolète	x				19	divers
526	16020	hamais ou ceinture de sécurité	4	15,418	61,672	obsolète	x				4	divers

Total HT 186,666      TTC 224,00 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 C Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
630	706	botte pvc 39	1	9,519	9,519	Vêtements	x				1	la pb

Total HT 9,519      TTC 11,42 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 D Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
610	706	botte pvc 39	1	9,519	9,519	Vêtements	x				1	la pb

Total HT 9,519      TTC 11,42 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 E Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
630	706	botte pvc 39	1	9,519	9,519	Vêtements	x				1	la pb

Total HT 9,519      TTC 11,42 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 F Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
630	706	botte pvc 39	1	9,519	9,519	Vêtements	x				1	la pb

Total HT 9,519      TTC 11,42 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot 3 G Vêtements EPI

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
E31	708	botte pvc blanc 40	1	12,941	12,941	Vêtements	x				12	ta pb

Total HT 12,941

TTC 15,53 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot 3 H Vêtements EPI

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
E31	708	botte pvc blanc 40	1	12,941	12,941	Vêtements	x				12	ta pb

Total HT 12,941

TTC 15,53 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot 3 I Vêtements EPI

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
E31	708	botte pvc blanc 40	1	12,941	12,941	Vêtements	x				12	ta pb

Total HT 12,941

TTC 15,53 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot 3 J Vêtements EPI

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
E31	708	botte pvc blanc 40	1	12,941	12,941	Vêtements	x				12	ta pb

Total HT 12,941

TTC 15,53 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot 3 K Vêtements EPI

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
E31	708	botte pvc blanc 40	1	12,941	12,941	Vêtements	x				12	ta pb

Total HT 12,941

TTC 15,53 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot 3 L Vêtements EPI

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
E31	708	botte pvc blanc 40	1	12,941	12,941	Vêtements	x				12	ta pb

Total HT 12,941

TTC 15,53 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot 3 M Vêtements EPI

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
E31	708	botte pvc blanc 40	1	12,941	12,941	Vêtements	x				12	ta pb

Total HT 12,941

TTC 15,53 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 N Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Prestis	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
631	708	veste pvc blanc 40	1	12,941	12,941	Vêtements	x				11	ta pib

Total HT 12,941 TTC 15,53 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 O Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Prestis	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
637	766	veste verte T s capuche	1	7,467	7,467	Vêtements	x				2	ta pib

Total HT 7,467 TTC 8,96 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 P Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Prestis	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
637	766	veste verte T s capuche	1	7,467	7,467	Vêtements	x				2	ta pib

Total HT 7,467 TTC 8,96 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 Q Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Prestis	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
638	767	veste T m capuche	1	7,000	7,000	Vêtements	x				11	ta pib

Total HT 7,000 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 R Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Prestis	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
638	767	veste T m capuche	1	7,000	7,000	Vêtements	x				11	ta pib

Total HT 7,000 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 S Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Prestis	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
638	767	veste T m capuche	1	7,000	7,000	Vêtements	x				11	ta pib

Total HT 7,000 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 T Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Prestis	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
638	767	veste T m capuche	1	7,000	7,000	Vêtements	x				11	ta pib

Total HT 7,000 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 U Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
638	767	veste T m capuche	1	7,000	7,000	Vêtements	x				11	ta plb

Total HT 7,000 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 V Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
638	767	veste T m capuche	1	7,000	7,000	Vêtements	x				11	ta plb

Total HT 7,000 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 W Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
638	767	veste T m capuche	1	7,000	7,000	Vêtements	x				11	ta plb

Total HT 7,000 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 X Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
638	767	veste T m capuche	1	7,000	7,000	Vêtements	x				11	ta plb

Total HT 7,000 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 Y Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
638	767	veste T m capuche	1	7,000	7,000	Vêtements	x				11	ta plb

Total HT 7,000 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 Z Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
638	767	veste T m capuche	1	7,000	7,000	Vêtements	x				11	ta plb

Total HT 7,000 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AA Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
638	767	veste T m capuche	1	7,000	7,000	Vêtements	x				11	ta plb

Total HT 7,000 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN**  
**Lot 3 AB Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
639	770	veste jaune TL	1	6,999	6,999	Vêtements	x				9	ta pib

Total HT 6,999 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN**  
**Lot 3 AC Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
639	770	veste jaune TL	1	6,999	6,999	Vêtements	x				9	ta pib

Total HT 6,999 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN**  
**Lot 3 AD Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
639	770	veste jaune TL	1	6,999	6,999	Vêtements	x				9	ta pib

Total HT 6,999 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN**  
**Lot 3 AE Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
639	770	veste jaune TL	1	6,999	6,999	Vêtements	x				9	ta pib

Total HT 6,999 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN**  
**Lot 3 AF Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
639	770	veste jaune TL	1	6,999	6,999	Vêtements	x				9	ta pib

Total HT 6,999 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN**  
**Lot 3 AG Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
639	770	veste jaune TL	1	6,999	6,999	Vêtements	x				9	ta pib

Total HT 6,999 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN**  
**Lot 3 AH Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
639	770	veste jaune TL	1	6,999	6,999	Vêtements	x				9	ta pib

Total HT 6,999 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 Ai Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
639	770	veste jaune T L	1	6,999	6,999	Vêtements	x				9	ta ph

Total HT 6,999 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AJ Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
639	770	veste jaune T L	1	6,999	6,999	Vêtements	x				9	ta ph

Total HT 6,999 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AK Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
640	769	veste jaune T XL	1	7,000	7,000	Vêtements	x				11	ta ph

Total HT 7,000 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AL Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
640	769	veste jaune T XL	1	7,000	7,000	Vêtements	x				11	ta ph

Total HT 7,000 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AM Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
640	769	veste jaune T XL	1	7,000	7,000	Vêtements	x				11	ta ph

Total HT 7,000 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AN Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
641	771	veste jaune T s	1	6,998	6,998	Vêtements	x				4	ta ph

Total HT 6,998 TTC 8,40 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AO Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
641	771	veste jaune T s	1	6,998	6,998	Vêtements	x				4	ta ph

Total HT 6,998 TTC 8,40 €



### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot 3 AP Vêtements EPI

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
641	771	veste jaune T s	1	6,998	6,998	Vêtements	x				4	ta pb

Total HT 6,998

TTC 8,40 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot 3 AQ Vêtements EPI

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
641	771	veste jaune T s	1	6,998	6,998	Vêtements	x				4	ta pb

Total HT 6,998

TTC 8,40 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot 3 AR Vêtements EPI

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
643	812	chaussure 38	1	22,495	22,495	Vêtements	x				6	ta pb

Total HT 22,495

TTC 26,99 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot 3 AS Vêtements EPI

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
643	812	chaussure 38	1	22,495	22,495	Vêtements	x				6	ta pb

Total HT 22,495

TTC 26,99 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot 3 AT Vêtements EPI

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
643	812	chaussure 38	1	22,495	22,495	Vêtements	x				6	ta pb

Total HT 22,495

TTC 26,99 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot 3 AU Vêtements EPI

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
643	812	chaussure 38	1	22,495	22,495	Vêtements	x				6	ta pb

Total HT 22,495

TTC 26,99 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot 3 AV Vêtements EPI

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
644	813	chaussure 39	1	25,032	25,032	Vêtements			x		1	ta pb

Total HT 25,032

TTC 30,04 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AW Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
644	813	chaussure 39	1	25,032	25,032	Vêtements			x		1	la ph

Total HT 25,032      TTC 30,04 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AX Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
644	813	chaussure 39	1	25,032	25,032	Vêtements			x		1	la ph

Total HT 25,032      TTC 30,04 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AY Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
644	813	chaussure 39	1	25,032	25,032	Vêtements			x		1	la ph

Total HT 25,032      TTC 30,04 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AZ Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
644	813	chaussure 39	1	25,032	25,032	Vêtements			x		1	la ph

Total HT 25,032      TTC 30,04 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAA Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
644	813	chaussure 39	1	25,032	25,032	Vêtements			x		1	la ph

Total HT 25,032      TTC 30,04 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAB Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
645	814	chaussure 40	1	33,188	33,188	Vêtements	x	x	x		5	la ph

Total HT 33,188      TTC 39,83 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAC Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
645	814	chaussure 40	1	33,188	33,188	Vêtements	x	x	x		5	la ph

Total HT 33,188      TTC 39,83 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAD Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
645	814	chaussure 40	1	33,188	33,188	Vêtements	x	x	x		5	ta pib

Total HT 33,188      TTC 39,83 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAE Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
645	814	chaussure 40	1	33,188	33,188	Vêtements	x	x	x		5	ta pib

Total HT 33,188      TTC 39,83 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAF Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
645	814	chaussure 40	1	33,188	33,188	Vêtements	x	x	x		5	ta pib

Total HT 33,188      TTC 39,83 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAG Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
647	817	chaussure 44	1	16,877	16,877	Vêtements	x				2	ta pib

Total HT 16,877      TTC 20,25 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAH Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
647	817	chaussure 48	1	16,877	16,877	Vêtements	x				2	ta pib

Total HT 16,877      TTC 20,25 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAi Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
649	821	chaussure 43	1	27,225	27,225	Vêtements	x				2	ta pib

Total HT 27,225      TTC 32,67 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAJ Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
650	823	chaussure 47	1	16,697	16,697	Vêtements	x				2	ta pib

Total HT 16,697      TTC 20,04 €

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN												
Lot 3 AAK Vêtements EPI												
Code	Code	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
Webstock	Presta						2011	2012	2013	2014		
651	815	chausure 46	1	16,388	16,388	Vêtements	x				1	ta pib
Total HT					16,388	TTC		19,67 €				

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN												
Lot 3 AAL Vêtements EPI												
Code	Code	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
Webstock	Presta						2011	2012	2013	2014		
659	897	veste croule tm	1	39,423	39,423	Vêtements	x				1	ta pib
Total HT					39,423	TTC		47,31 €				

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN												
Lot 3 AAM Vêtements EPI												
Code	Code	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
Webstock	Presta						2011	2012	2013	2014		
660	898	veste croule gt	1	38,637	38,637	Vêtements	x				1	ta pib
Total HT					38,637	TTC		46,36 €				

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN												
Lot 3 AAN Vêtements EPI												
Code	Code	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
Webstock	Presta						2011	2012	2013	2014		
973	a21173	lunette A.R c2 poly vert1	1	9,440	9,440	outillage	x				21	ta pib
Total HT					9,440	TTC		11,33 €				

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN												
Lot 3 AAO Vêtements EPI												
Code	Code	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
Webstock	Presta						2011	2012	2013	2014		
973	a21173	lunette A.R c2 poly vert1	1	9,440	9,440	outillage	x				21	ta pib
Total HT					9,440	TTC		11,33 €				

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN												
Lot 3 AAP Vêtements EPI												
Code	Code	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
Webstock	Presta						2011	2012	2013	2014		
973	a21173	lunette A.R c2 poly vert1	1	9,440	9,440	outillage	x				21	ta pib
Total HT					9,440	TTC		11,33 €				

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN												
Lot 3 AAQ Vêtements EPI												
Code	Code	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
Webstock	Presta						2011	2012	2013	2014		
973	a21173	lunette A.R c2 poly vert1	1	9,440	9,440	outillage	x				21	ta pib
Total HT					9,440	TTC		11,33 €				

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAR Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
381	617014	gants nitril bleu T7	4	0,949	3,796	outillage	x				8	ta pib

Total HT 3,796 TTC 4,56 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAS Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1065	761	veste de pluie marke xl	1	14,510	14,510	Vêtements				x	3	ta pib

Total HT 14,510 TTC 17,41 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAT Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1228	736	pantalon 140	1	8,810	8,810	Vêtements				x	1	ta pib

Total HT 8,810 TTC 10,57 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAU Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1257	737	pantalon 142	1	8,810	8,810	Vêtements				x	1	ta pib

Total HT 8,810 TTC 10,57 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAV Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1254	772	veste jaune xl	1	14,360	14,360	Vêtements				x	1	ta pib

Total HT 14,360 TTC 17,23 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAW Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1258	772	veste jaune xl	1	14,360	14,360	Vêtements				x	1	ta pib

Total HT 14,360 TTC 17,23 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAX Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1258	772	veste jaune xl	1	14,360	14,360	Vêtements				x	1	ta pib

Total HT 14,360 TTC 17,23 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAY Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1428	823	chaussure 44	1	34,280	34,280	Vêtements		x			1	la pib

Total HT 34,280      TTC 41,14 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAZ Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1938	739	panalon 42	1	19,730	19,730	Vêtements				x	1	la pib

Total HT 19,730      TTC 23,68 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAA Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1941	741	perka jeans marine	1	49,020	49,020	Vêtements				x	1	la pib

Total HT 49,020      TTC 58,82 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAAB Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
3047	721	gant cuir soudure OLS	1	1,530	1,530	EPI				x	10	la pib

Total HT 1,530      TTC 1,84 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAAC Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
3047	721	gant cuir soudure OLS	1	1,530	1,530	EPI				x	10	la pib

Total HT 1,530      TTC 1,84 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAAD Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
3047	721	gant cuir soudure OLS	1	1,530	1,530	EPI				x	10	la pib

Total HT 1,530      TTC 1,84 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAAD Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
3047	721	gant cuir soudure OLS	1	1,530	1,530	EPI				x	10	la pib

Total HT 1,530      TTC 1,84 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAAF Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
3047	721	gant cuir soudeur OLS	1	1,530	1,530	EPI				x	10	ta pb

Total HT 1,530 TTC 1,84 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAAG Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
3047	721	gant cuir soudeur OLS	1	1,530	1,530	EPI				x	10	ta pb

Total HT 1,530 TTC 1,84 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAAH Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
3047	721	gant cuir soudeur OLS	1	1,530	1,530	EPI				x	10	ta pb

Total HT 1,530 TTC 1,84 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAAI Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
3047	721	gant cuir soudeur OLS	1	1,530	1,530	EPI				x	10	ta pb

Total HT 1,530 TTC 1,84 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot 3 AAAJ Vêtements EPI**

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
3047	721	gant cuir soudeur OLS	1	1,530	1,530	EPI				x	10	ta pb

Total HT 1,530 TTC 1,84 €

# Quincaillerie

Lots n° 4 A  
à 4 M



**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot N° 4 A Quincaillerie**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
298	260	crochet pince bûcher PC2820	40	0,168	6,72	obsolète	x				40	la espandei
313	282	plaque + cavaliers vts	25	0,848	21,200	obsolète	x				25	redes
633	744	porte ou trappe de ramonage	1	4,657	4,657	obsolète	x				1	divers

Total HT 35,077      TTC 42,09 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot N° 4 B Quincaillerie**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
644	917	barillet rM&H ref 205	8	2,687	21,496	inutile	x				8	divers
667	921	boulon B14 7x30 chrom plac	2	0,841	1,682	inutile	x				4	divers
673	936	clé rustique fer 11F pol 01	1	1,008	1,008	obsolète	x				2	divers

Total HT 24,386      TTC 29,26 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot N° 4 C Quincaillerie**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
671	918	charnières PVC 80x10	20	0,189	3,96	inutile	x				20	divers
684	963	fiche quick	01	0,179	18,198	inutile	x				31	divers

Total HT 20,138      TTC 24,19 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot N° 4 D Quincaillerie**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
674	937	clips	195	0,065	12,675	obsolète	x				195	divers
675	900C	clips pour lambris bois	250	0,013	3,250	inutile	x				250	brics depot
678	946	crémone 778 n°6113 rep. A32	6	2,548	15,288	inutile	x				6	divers
679	947	crochet d'armoire 4120 60mm	59	0,039	2,301	inutile	x				59	divers
683	952	ensemble aérosol blocout pol	2	5,949	11,898	obsolète	x				2	la bricart

Total HT 45,412      TTC 54,49 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot N° 4 E Quincaillerie**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
714	912a	poignée chromé 213 clarit	4	1,041	4,164	obsolète	x				4	divers
715	913a	poignée pour porte clarit	1	2,546	5,091	obsolète	x				2	divers
726	948a	serre clarit avec poignée	2	16,409	32,818	obsolète	x				2	divers
778	11800	porte clarit en verre	1	29,222	29,222	obsolète	x				1	divers

Total HT 71,295      TTC 85,56 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot N° 4 F Quincaillerie**

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
685	954	entrée au bleu cd4 l	4	0,514	2,056	obsolète	x				4	hubert
686	955	entrée au ep 70 cd4 l	10	2,975	29,75	obsolète	x				10	divers
687	956	entrée de barillet nickelé 30	79	0,048	3,871	obsolète	x				79	arnvaln

Total HT 35,677      TTC 42,81 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot N° 4 G Quincaillerie**

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
689	970	garniture de pivot ref 591	29	1,349	39,121	inutile	x				29	divers
690	971	gache trianglé 319A	11	0,268	2,948	inutile	x				11	hubert

Total HT 42,069      TTC 50,48 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot N° 4 H Quincaillerie**

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
691	972	guide de porte à charnière	3	2,826	8,478	obsolète	x				3	divers
692	973	guide porte coulé	2	2,667	5,334	obsolète	x				2	divers
695	981	lockout 109 avec gache	2	1,258	2,516	inutile	x				2	divers

Total HT 16,328      TTC 19,59 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot N° 4 I Quincaillerie**

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
700	908A	pauvette D coulé 110x50x70	3	0,357	1,071	inutile	x				3	divers
701	912A	pauvette D 40x50 nickelé	15	0,079	1,185	inutile	x				15	hubert
702	907A	pauvette D 40x50 nickelé	10	0,079	0,79	inutile	x				10	divers
705	914A	pauvette D renforcée FF 110x50	3	0,268	0,804	inutile	x				3	divers
706	915A	pauvette D 110x60x70 R/C	15	0,357	5,355	inutile	x				15	divers
712	916A	pauvette G 140x35 acnoal	2	0,314	0,628	inutile	x				2	divers
713	921A	pauvette G 190x70 picarde	1	2,826	2,826	inutile	x				1	divers

Total HT 12,659      TTC 15,19 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN  
Lot N° 4 J Quincaillerie**

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
684	953	ensemble pour porte vitrée 5200	1	62,224	62,224	obsolète	x				1	divers

Total HT 62,224      TTC 74,67 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN**  
**Lot N° 4 K Quincaillerie**

Code Webstock	Code Prestis	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité recue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
707	936A	riv Bloc té L	1	10,510	10,51	inutile	x				1	hubert
709	938a	roulette de porte	7	0,783	5,481	obsolète	x				7	divers
718	925A	poignées de porte chromé ang	2	2,747	5,494	inutile	x				2	divers
725	945A	serrure B&C 1/2 tour	3	1,505	4,515	inutile	x				3	divers
727	947A	serrure poire pour porte coulissante	3	2,757	8,271	inutile	x				3	divers

Total HT 34,131      TTC 40,96 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN**  
**Lot N° 4 L Quincaillerie**

Code Webstock	Code Prestis	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité recue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
718	925A	patte à scellément 110	25	0,069	1,725	inutile	x				26	hubert
717	926A	patte à scellément gouillon 135	103	0,327	33,681	inutile	x				106	divers

Total HT 35,406      TTC 42,49 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN**  
**Lot N° 4 M Quincaillerie**

Code Webstock	Code Prestis	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité recue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
729	957A	remou à basecule 16x250	2	2,865	5,770	inutile	x				2	divers
731	960A	remou à angle n° 500	18	0,635	11,430	inutile	x				18	divers

Total HT 17,200      TTC 20,64 €

# Consommable

Lots n°5 A  
à 5 U

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 5 A Consommables

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
472	713	colle en béton thermostaté	272	0,03	8,160	obsolescence	x				272	divers
441	900	agrafe pour étaulet # 200 MEXANO	2200	0,001	2,200	obsolescence	x				2200	divers
1300	SOFO21	agrafe 6mm gaine ble 100	1	9,913	9,913	obsolescence	x				1	travail descendant
1301	SOFO21	agrafe 6mm gaine ble 50	1	12,375	12,375	obsolescence	x				1	travail descendant
1303	SOFO21	agrafe 12mm gaine ble 100	1	12,734	12,734	obsolescence	x				1	travail descendant

Total HT 45,382 TTC 54,46 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 5 B Consommables

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
442	915	bande ponçuse 1700x370 g 100	5	18,069	90,445	obsolescence	x				7	hubert
443	916	bande ponçuse 1700x370 g 120	10	18,049	180,490	obsolescence	x				10	hubert
445	918	bande ponçuse 1700 x 370 G 80	3	18,940	56,820	obsolescence	x				5	hubert
444	919	bande ponçuse 1700 x 370 G 60	5	20,390	101,950	obsolescence	x				5	hubert

Total HT 430,105 TTC 516,13 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 5 C Consommables

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
470	922	chaîne de 8 à 48 maillons (montabaise à chaîne)	1	149,398	149,398	obsolescence	x				1	hubert

Total HT 149,398 TTC 179,28 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 5 D Consommables

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
498	902A	manchon ébranlé 220x150 G100	8	2,569	20,552	obsolescence	x				10	hubert
499	904B	nettoyant AN-AF 1/1 litre	1	2,487	2,487	obsolescence	x				2	divers

Total HT 23,039 TTC 27,92 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 5 E Consommables

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1179	bed4	foret béton 8mm	8	1,262	10,296	obsolescence	x				13	renard
118	1460	disque tronçonneuse béton 300	1	170,485	170,485	obsolescence	x				1	Alkouth

Total HT 181,381 TTC 217,66 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 5 F Consommables

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1185	bed8	foret béton 10mm	5	1,577	7,885	obsolescence	x				14	renard

Total HT 7,885 TTC 9,46 €

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN													
Lot N° 5 G Consommables													
Code Webach	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Mois	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur	
							2011	2012	2013	2014			
1180	bu78	foret béton 10mm	8	1,377	9,462	outillage	x					14	divers
Total HT					9,462	TTC		11,35 €					

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN													
Lot N° 5 H Consommables													
Code Webach	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Mois	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur	
							2011	2012	2013	2014			
1181	bu54	foret béton 12mm	1	1,693	1,693	outillage	x					4	divers
1182	bu100	foret béton 14mm	2	5,018	10,036	outillage	x					4	divers
Total HT					11,729	TTC		14,13 €					

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN													
Lot N° 5 I Consommables													
Code Webach	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Mois	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur	
							2011	2012	2013	2014			
1183	bu102	foret béton 16mm	2	6,089	12,178	outillage	x					8	divers
Total HT					12,178	TTC		14,61 €					

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN													
Lot N° 5 J Consommables													
Code Webach	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Mois	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur	
							2011	2012	2013	2014			
1183	bu102	foret béton 16mm	2	6,089	12,178	outillage	x					8	divers
Total HT					12,178	TTC		14,61 €					

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN													
Lot N° 5 K Consommables													
Code Webach	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Mois	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur	
							2011	2012	2013	2014			
1183	bu102	foret béton 16mm	2	6,089	12,178	outillage	x					8	divers
Total HT					12,178	TTC		14,61 €					

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN													
Lot N° 5 L Consommables													
Code Webach	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Mois	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur	
							2011	2012	2013	2014			
1183	bu102	foret béton 16mm	2	6,089	12,178	outillage	x					8	divers
Total HT					12,178	TTC		14,61 €					

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN													
Lot N° 5 M Consommables													
Code Webach	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Mois	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur	
							2011	2012	2013	2014			
1184	bu104	foret béton 18mm	2	6,958	13,916	outillage	x					3	divers
Total HT					13,916	TTC		16,70 €					

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN												
Lot N° 5 N Consommables												
Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1185	bu108	foret béton 22mm	1	7,851	7,851	entilage	x				3	divers

Total HT 7,851 TTC 9,42 €

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN												
Lot N° 5 O Consommables												
Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1185	bu108	foret béton 22mm	1	7,851	7,851	entilage	x				3	divers

Total HT 7,851 TTC 9,42 €

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN												
Lot N° 5 P Consommables												
Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1185	bu108	foret béton 22mm	1	7,851	7,851	entilage	x				3	divers

Total HT 7,851 TTC 9,42 €

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN												
Lot N° 5 Q Consommables												
Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1185	bu116	foret béton 30 mm	1	7,851	7,851	entilage	x				3	divers

Total HT 7,851 TTC 9,42 €

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN												
Lot N° 5 R Consommables												
Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1186	bu118	foret béton 30mm	1	7,851	7,851	entilage	x				3	divers

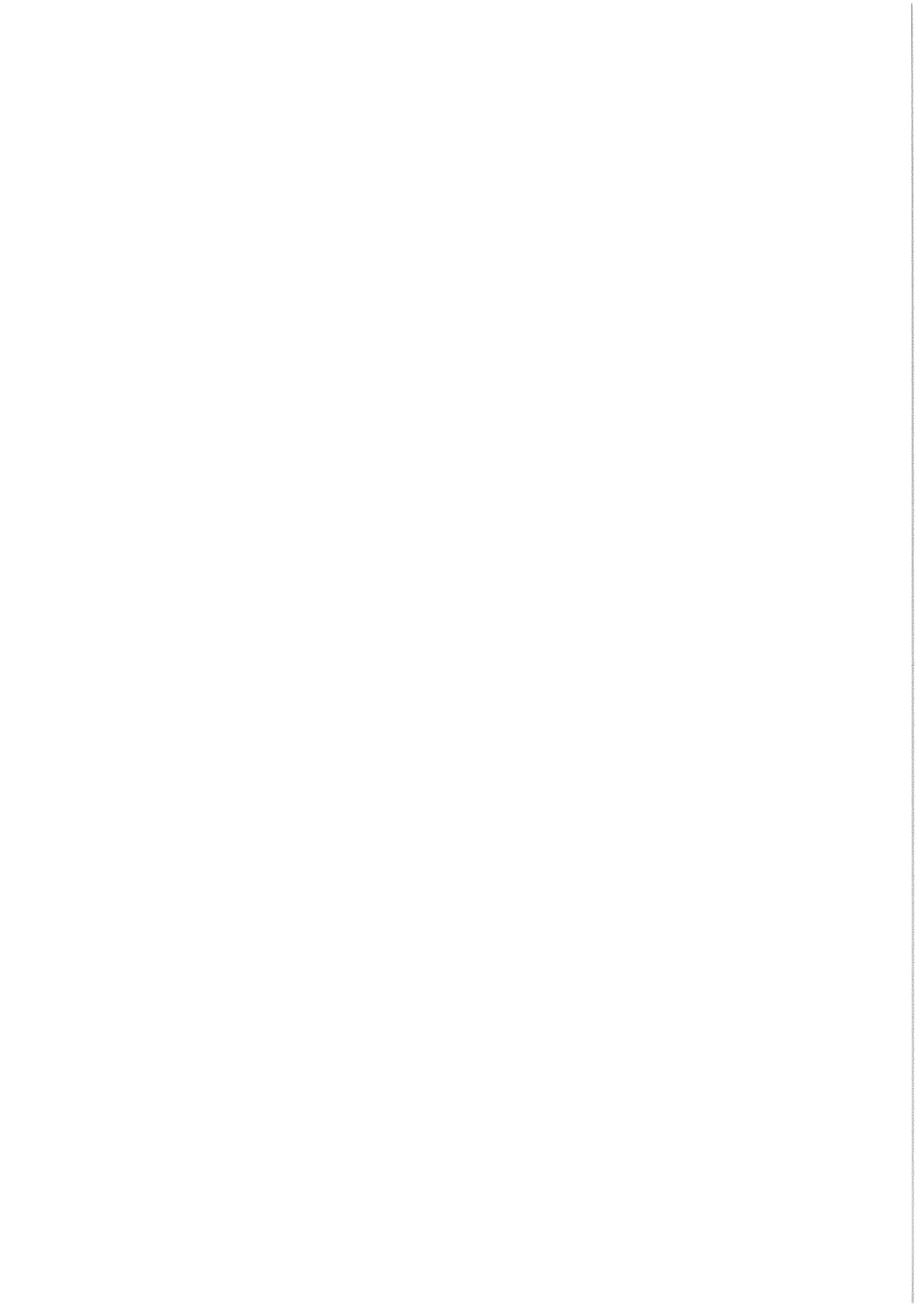
Total HT 7,851 TTC 9,42 €

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN												
Lot N° 5 S Consommables												
Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1186	bu118	foret béton 30 mm	1	7,851	7,851	entilage	x				3	divers

Total HT 7,851 TTC 9,42 €

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN												
Lot N° 5 T Consommables												
Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1188	bu77	foret queue conique de 13	1	3,478	3,478	Obsolète	x				1	hoc
1189	bu78	foret queue conique de 14	1	2,575	2,575	Obsolète	x				1	hoc
1190	bu75	foret queue conique de 15	1	1,722	1,722	Obsolète	x				1	divers
1191	bu78	foret queue conique de 16	1	3,858	3,858	Obsolète	x				1	hoc
1192	bu77	foret queue conique de 17	2	4,064	8,128	Obsolète	x				2	hoc
1193	bu78	foret queue conique de 19	1	5,362	5,362	Obsolète	x				1	hoc
1194	bu83	foret queue conique 22mm	1	3,378	3,378	entilage	x				1	divers

Total HT 29,138 TTC 34,97 €





# Matière d'œuvre

Lots n° 6 A  
à 6 C

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N°6 A Matière d'œuvre

Code Webstock	Code Précis	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Mois	date d'entrée				Quantité reçue	Fournisseur	
							2011	2012	2013	2014			
780	11785	STRATIME GISELFLIX 2ème CHOU	79	47,1	3730,7	chaquette	x					91	ta oberflex

Total HT 3736,700

TTC 4 484,04 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N°6 B Matière d'œuvre

Code Webstock	Code Précis	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Mois	date d'entrée				Quantité reçue	Fournisseur	
							2011	2012	2013	2014			
787	11990	triangle 35x50 plus 2,5ml	8	2,191	17,528	lunette	x					8	ta pivoletur lunettes

Total HT 17,528

TTC 21,03 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N°6 C Matière d'œuvre

Code Webstock	Code Précis	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Mois	date d'entrée				Quantité reçue	Fournisseur	
							2011	2012	2013	2014			
1004	M890	TE For 20x30 lg 6 ml	1	2,148	2,148	chaquette	x					1	divers
1005	M891	TE For 25x15 lg 6 ml	2	2,148	4,298	chaquette	x					2	divers
1349	14060	tube PVC gris 20 mm tube de 5 ml	2,5	2,658	6,64	chaquette	x					2,5	ta simeon

Total HT 13,097

TTC 15,70 €

**Visserie**

**Lots n° 7 A**

**à 7 G**

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N°7 A Visserie

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Moisi	Date d'entrée				Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
845	14071	boulon Japy 12x100	148	0,258	37,648	juin	x				150	sa visserie du nord
846	14053	boulon Japy 7x50	258	0,029	7,25	juin	x				274	divers
847	14054	boulon Japy 8x50	430	0,049	21,07	juin	x				432	sa pif
848	14062	boulon Japy 10x80	245	0,139	34,055	juin	x				248	sa pif
849	14045	boulon Japy 10x110	54	0,23	12,42	juin	x				56	brico depot
850	14047	boulon Japy 12x80	95	0,149	14,155	juin	x				91	divers
851	14099	boulon Japy 12x80	240	0,318	76,32	juin	x				240	sa pif
852	14079	boulon Japy 12x80	13	0,03	0,39	juin	x				18	sa divers
854	14072	boulon Japy 12x120	372	0,278	103,416	juin	x				372	sa pif
855	14073	boulon Japy 12x140	151	0,178	27,234	juin	x				153	divers

Total HT 333,978      TTC 400,77 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N°7 B Visserie

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Moisi	Date d'entrée				Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
856	14080	boulon TH 8x40	478	0,049	23,422	juin	x				484	divers
857	14082	boulon TH 8x70	63	0,049	3,097	juin	x				56	divers
858	14083	boulon TH 8x70	350	0,049	17,15	juin	x				350	sa pif
859	14090	boulon TH 8x70	64	0,049	3,136	juin	x				66	divers
860	14092	boulon TH 8x90	77	0,059	4,543	juin	x				77	divers
861	14093	boulon TH 8x100	189	0,059	11,151	juin	x				173	divers
862	14095	boulon TH 10x60	8	0,063	0,504	juin	x				16	sa pif
863	14098	boulon TH 10x120	91	0,139	12,649	juin	x				117	divers
864	14100	boulon TH 12x50	110	0,119	13,09	juin	x				125	divers
865	14101	boulon TH 12x60	363	0,108	39,267	juin	x				363	sa pif
866	14105	boulon TH 12x100	75	0,118	8,925	juin	x				87	divers
867	14106	boulon TH 12x120	208	0,163	33,952	juin	x				209	divers
868	14107	boulon TH 12x140	341	0,238	81,158	juin	x				342	sa pif
869	14109	boulon TH 14x80	12	0,168	2,016	juin	x				16	divers
870	14111	boulon TH 14x120	47	0,168	7,896	juin	x				49	divers

Total HT 263,824      TTC 314,19 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N°7 C Visserie

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Moisi	Date d'entrée				Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
882	14170	écrou à acier de 7	88	0,188	16,544	juin	x				88	sa pif
884	14171	écrou à acier de 8	17	0,169	2,873	juin	x				20	sa pif
885	14172	écrou à acier de 10	9	0,010	0,09	juin	x				21	hac
886	14173	écrou à acier de 12	25	0,317	7,925	juin	x				25	divers

Total HT 25,760      TTC 30,91 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N°7 D Visserie

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Moisi	Date d'entrée				Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
887	14153	écrou H de 3	771	0,003	2,313	juin	x				851	hubert
888	14154	écrou H de 4	178	0,008	1,474	juin	x				430	hubert
889	14155	écrou H de 5	7000	0,030	210	juin	x				7573	sa pif
890	14156	écrou H de 6	983	0,010	9,83	juin	x				1409	sa pif
891	14157	écrou H de 7	114	0,029	3,306	juin	x				123	sa pif
892	14158	écrou H de 8	1096	0,020	21,92	juin	x				1384	sa pif
893	14160	écrou H de 10	328	0,068	22,381	juin	x				516	hubert
894	14161	écrou H de 12	980	0,159	155,82	juin	x				1045	sa pif
895	14162	écrou H de 14	103	0,029	3,043	juin	x				103	divers
896	14163	écrou H de 16	28	0,144	4,032	juin	x				25	brico depot
897	14164	écrou H de 18	407	0,200	81,4	juin	x				407	sa pif
898	14165	écrou H de 20	448	0,248	111,332	juin	x				444	brico depot

Total HT 637,921      TTC 765,51 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N°7 E Visserie

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
911	14227	rouille de 7	841	0,020	12,82	brutle	x				840	brico depot
912	14228	rouille de 18	190	0,070	13,3	brutle	x				190	ta vif
915	14234	rouille de 20	388	0,063	22,204	brutle	x				387	brico depot

Total HT 38,324 TTC 69,99 C

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N°7 F Visserie

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1039	13135	vis bois T.F.F. 3x15 boîte de 200	2	1,248	2,496	obsolesce	x				2	ta vif
1040	13140	vis bois T.F.F. 3,5x40 boîte de 200	1	1,739	1,739	obsolesce	x				2	ta vif
1041	14150	vis bois T.F.F. 4,5x30 BOITE DE 200	5	1,189	5,945	obsolesce	x				5	ta vif
1042	15228	vis bois T.F.F. 5x20 boîte de 200	5	1,09	5,45	obsolesce	x				5	ta vif
1043	17445	vis bois T.F.F. 4x15 BOITE DE 100	4	0,673	2,692	obsolesce	x				4	ta vif
1044	21480	vis bois T.F.F. 3x15 boîte de 100	1	2,793	2,793	obsolesce	x				1	ta vif
1045	44116	vis bois T.F.F. 4x15 boîte de 200 l	2	1,94	3,88	obsolesce	x				2	ta vif
1048	33120	vis bois TH 3x20 W200	1	6,527	6,527	obsolesce	x				1	ta vif
1047	62120	vis bois T.F.F. 3x20 boîte de 200 simple	1	2,567	2,567	obsolesce	x				1	ta vif
1048	67120	vis bois T.F.F. 3,5x20 boîte de 200 simple	15	2,419	36,285	obsolesce	x				15	ta vif
1049	64120	VBA T.F.F. 4x20 boîte de 200 simple	2	0,778	1,556	obsolesce	x				1	ta vif
1050	64130	VBA T.F.F. 4x30 boîte de 200 simple	7	4,899	34,293	obsolesce	x				7	ta vif
1051	67130	VBA T.F.F. 4x30 boîte de 200 simple	1	5,142	5,142	obsolesce	x				1	ta vif
1077	71125	vis bois T.F.F. 3x25 boîte de 200 simple	7	2,102	14,714	obsolesce	x				7	ta vif
1078	73120	vis bois T.F.F. 3,5x20 boîte de 200 simple	4	2,715	10,86	obsolesce	x				4	ta vif
1080	73125	vis bois T.F.F. 3,5x25 boîte de 200 simple	1	2,872	2,872	obsolesce	x				2	ta vif
1081	74115	vis bois T.F.F. 4x15 boîte de 200 simple	1	3,237	3,237	obsolesce	x				2	ta vif
1082	74120	vis bois T.F.F. 4x20 boîte de 200 simple	2	4,457	8,914	obsolesce	x				2	ta vif
1083	75120	vis bois T.F.F. 5x20 boîte de 200 simple	1	6,075	6,075	obsolesce	x				1	ta vif
1084	75130	vis bois T.F.F. 5x30 boîte de 200 simple	1	2,935	2,935	obsolesce	x				1	ta vif
1086	75135	vis bois T.F.F. 5x35 boîte de 200 simple	1	3,863	3,863	obsolesce	x				1	ta vif
1100	101120	vis bois T.F.F. 3x20 boîte de 200 poises THER	2	1,258	2,516	obsolesce	x				2	ta vif
1101	107125	vis bois T.F.F. 3x25 BOITE DE 200 poises THER	3	1,257	3,771	obsolesce	x				3	ta vif
1102	107125	vis bois T.F.F. 3x25 boîte de 200 poises THER	2	1,524	3,048	obsolesce	x				3	ta vif
1103	109120	vis bois T.F.F. 3,5x20 boîte de 200 poises THER	1	1,522	1,522	obsolesce	x				1	ta vif
1104	104118	vis bois T.F.F. 4x18 boîte de 200 poises THER	1	1,522	1,522	obsolesce	x				1	ta vif
1105	104120	vis bois T.F.F. 4x20 boîte de 200 poises THER	1	1,522	1,522	obsolesce	x				1	ta vif
1106	104123	vis bois T.F.F. 4x25 boîte de 200 poises THER	1	1,522	1,522	obsolesce	x				1	ta vif
1107	105120	vis bois T.F.F. 5x20 boîte de 200 poises THER	1	1,897	1,897	obsolesce	x				1	ta vif
1108	105125	vis bois T.F.F. 5x25 boîte de 200 poises THER	1	1,747	1,747	obsolesce	x				1	ta vif
1109	113120	VBA T.F.F. 4x20 boîte de 500 simple	1	0,771	0,771	obsolesce	x				1	ta vif
1110	114120	VBA T.F.F. 4x20 boîte de 500 simple	1	2,416	2,416	obsolesce	x				1	ta vif
1111	114123	VBA T.F.F. 4x25 boîte de 500 simple	3	2,419	7,257	obsolesce	x				3	ta vif

Total HT 202,053 TTC 242,47 C

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N°7 G Visserie

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée				Quantité reçue	fournisseur
							2011	2012	2013	2014		
1113	151214	lireland 12x140	41	0,196	8,036	brutle	x				41	divers
1114	154180	crochet contrevent 4x30	199	0,092	18,308	obsolesce	x				199	ta vif
1115	154150	crochet contrevent 4x30	97	0,089	8,633	obsolesce	x				97	ta vif
1116	195100	crochet contrevent 5x100	195	0,151	29,445	obsolesce	x				195	ta vif
1117	182120	rand 8 vis 2,5x20 acier thégalé	61	0,018	1,098	obsolesce	x				61	ta vif
1118	196140	crochet contrevent 6x140	47	0,208	9,776	obsolesce	x				47	ta vif
1119	156100	crochet contrevent 6x200	37	0,236	8,732	obsolesce	x				37	ta vif
1120	203118	paton 3x18 acier simple	97	0,009	0,873	obsolesce	x				97	ta vif
1121	201120	paton 3,5x20 acier simple	320	0,015	4,8	obsolesce	x				320	ta vif
1122	204118	paton 4x25 acier simple	224	0,023	5,152	obsolesce	x				224	ta vif
1124	215110	vis métaux 5x10	461	0,506	2,324	brutle	x				465	divers
1133	233120	vis bois T.F.F. 3x20 thes	45	0,017	0,765	obsolesce	x				45	divers

Total HT 99,456 TTC 119,95 C

# **Finition**

**Lots n° 8 A**

**à 8 Z**

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN****Lot N°8 A Finition**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
732	935B	frise ou mignonne	472	0,593	279,896	Inventaire	2011	1629	La supra

Total HT 279,896

Total TTC 335,88 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN****Lot N°8 B Finition**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
732	935B	frise ou mignonne	520	0,593	308,360	Inventaire	2011	1629	La supra

Total HT 308,360

Total TTC 370,03 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN****Lot N°8 C Finition**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
732	935B	frise ou mignonne	520	0,593	308,360	Inventaire	2011	1629	La supra

Total HT 308,360

Total TTC 370,03 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN****Lot N°8 D Finition**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
771	11733	baguette d'angle de 18mm en 2,5ml	44	0,295	44,000	Inventaire	2011	44	La maderoc

Total HT 44,000

Total TTC 52,80 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN****Lot N°8 E Finition**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
746	11150	douche 35cm PAI	50	1,441	72,050	Inventaire	2011	50	La maderoc

Total HT 72,050

Total TTC 86,46 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN****Lot N°8 F Finition**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
747	11151	douche 65 cm PR4	49	1,844	90,356	Inventaire	2011	49	La maderoc

Total HT 90,356

Total TTC 108,78 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N°8 G Finition

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
							2011		
754	11609	1/4 de rond pin 8mm 2,5ml	28	0,341	8,868	Inutilisé	x	34	ta moulédecor

Total HT 8,868

Total TTC 10,54 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N°8 H Finition

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
764	11657	3/4 de rond de 18mm	20	0,843	18,860	Inutilisé	x	30	ta monsieur bricolage
765	11658	3/4 de rond de 20 mm	6	1,219	7,314	Inutilisé	x	11	ta monsieur bricolage

Total HT 24,174

Total TTC 29,01 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N°8 I Finition

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
767	11731	baguette d'angle de 14mm	68	0,295	19,470	Inutilisé	x	68	ta moulédecor
770	11732	baguette d'angle de 14mm en 2,4ml	48	0,295	13,570	Inutilisé	x	49	ta moulédecor

Total HT 33,040

Total TTC 39,65 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N°8 J Finition

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
775	11745	moulure creuse 2,5ml	4	0,294	1,176	Inutilisé	x	6	ta moulédecor
781	11620	1/4 de cercle PRL 1315K	20	1,209	24,180	Inutilisé	x	20	ta moulédecor

Total HT 25,356

Total TTC 30,43 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N°8 K Finition

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
777	11780	moulure plastique noire 410	9	11,310	101,871	Inutilisé	x	9	ta moulédecor

Total HT 101,871

Total TTC 122,25 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N°8 L Finition

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
783	1206	baguette sp.aplix 0,95 ml 3226	39	0,743	28,977	Inutilisé	x	39	ta aplix
790	1207	baguette sp.aplix c 1,10ml	30	0,862	28,460	Inutilisé	x	30	ta aplix
791	1208	baguette sp.aplix 1,10ml 3225	53	0,773	40,869	Inutilisé	x	53	ta aplix

Total HT 98,406

Total TTC 115,69 €



**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN****Lot N°8 M Finition**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
791	1215	barre de seuil pince alu 0,93ml	11	3,054	33,594	inutil	x	15	ta dinac
783	1218	barre de seuil sandwich alu 2	18	3,877	69,786	inutil	x	18	ta dinac

Total HT 103,380

Total TTC 124,08 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN****Lot N°8 N Finition**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
794	1217	barre de seuil z alu 35mm	18	4,472	71,552	inutil	x	19	ta dinac
795	1218	barre de seuil sandwich 0,93ml 51	4	1,339	5,356	inutil	x	4	chevalier sorets
1440	1222	barre de seuil inox percé 0,83ml	11	1,270	13,970	inutil	x	11	comptoir sclereute

Total HT 90,878

Total TTC 109,05 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN****Lot N°8 O Finition**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
798	1219	barre de seuil sandwich 0,73ml 51	34	1,341	45,594	inutil	x	34	chevalier sorets
798	1220	barre de seuil sandwich 1,66ml	20	1,341	26,820	inutil	x	20	chevalier sorets
799	1221	barre de seuil placement 0,73ml	5	1,339	6,695	inutil	x	5	chevalier sorets

Total HT 79,109

Total TTC 94,93 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN****Lot N°8 P Finition**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
806	14005	abrasif à l'eau 230x280 gr 60	98	0,131	12,838	inutil	x	215	ta primex
807	14005	abrasif à l'eau 230x280 gr 60 pn	348	0,298	103,008	inutil	x	350	ta primex

Total HT 115,846

Total TTC 139,02 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN****Lot N°8 Q Finition**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
809	14018	abrasif à l'eau 230x280 gr 240 hv	500	0,188	94,000	inutil		1465	comptoir sclereute

Total HT 94,000

Total TTC 112,80 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN****Lot N°8 R Finition**

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
809	14018	abrasif à l'eau 230x280 gr 240 hv	500	0,188	94,000	inutil		1465	comptoir seigneurie gauthier

Total HT 94,000

Total TTC 112,80 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN****Lot N°8 S Finition**

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
809	14018	abrasif à l'eau 230x280 gr 240 lw	585	0,189	109,220	inutilisé		1465	comptoir seigneurie gauthier

Total HT 106,220

Total TTC 127,46 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN****Lot N°8 T Finition**

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
810	14020	abrasif à l'eau 230x280 gr 280 lw514	100	0,089	8,900	inutilisé	x	100	ta primex
812	14023	abrasif à l'eau 230x280 gr 320 mq	50	0,159	7,950	inutilisé	x	150	ta primex
813	14025	abrasif à l'eau 230x280 gr 400 lw	250	0,110	27,500	inutilisé		250	comptoir seigneurie gauthier
814	14026	abrasif à l'eau 230x280 gr 400 lw	200	0,079	15,800	inutilisé	x	200	ta primex
815	14027	abrasif à l'eau 230x280 gr 400 pw	90	0,139	12,510	inutilisé	x	90	ta primex

Total HT 72,660

Total TTC 87,19 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN****Lot N°8 U Finition**

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
817	14029	abrasif à l'eau 230x280 gr 500 fle	142	0,390	55,212	inutilisé	x	142	ta primex
818	14030	abrasif à l'eau 230x280 gr 600 flexiba	88	0,395	34,848	inutilisé	x	88	ta primex
819	14031	abrasif à l'eau 230x280 gr 600 lw	150	0,079	11,850	inutilisé	x	150	ta primex

Total HT 102,930

Total TTC 123,52 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN****Lot N°8 V Finition**

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
820	14032	abrasif à l'eau 230x280 gr 600 /3 Feu	711	0,099	70,389	inutilisé	x	738	ta primex

Total HT 70,389

Total TTC 84,47 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN****Lot N°8 W Finition**

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
827	14403	abrasif à l'eau 230x280 gr 120 pw	300	0,192	57,600	inutilisé	x	650	ta primex
828	14404	abrasif à l'eau 230x280 gr 220 pw	250	0,193	48,250	inutilisé	x	450	ta primex

Total HT 105,850

Total TTC 127,02 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN****Lot N°8 X Finition**

Code Websock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	Date d'entrée	Quantité reçue	Fournisseur
832	14405	abrasif à l'eau 230x280 gr 360 pw	250	0,169	42,250	inutilisé	x	250	ta primex
837	14416	abrasif à l'eau 230x280 gr 100 ca	50	0,193	9,650	inutilisé	x	150	ta primex

Total HT 51,900

Total TTC 62,28 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN****Lot N°8 Y Finition**

Code	Code	Désignation	Quantité	Prix	Total HT	Motif	Date	Quantité	Fournisseur
Websoc	Prato			unitaire HT			d'entrée	reçue	
920	14251	VITRE MARTELE 188 X 66 CLAIR	7	22,014	154,098	obsoles		7	ca pr

Total HT 154,098

Total TTC 184,92 €

**DÉSTOCKAGE DU MAGASIN****Lot N°8 Z Finition**

Code	Code	Désignation	Quantité	Prix	Total HT	Motif	Date	Quantité	Fournisseur
Websoc	Prato			unitaire HT			d'entrée	reçue	
923	14252	VITRE 4 MM 1.60 M X 0.60 M	132	6,624	874,368	obsoles		132	boustele

Total HT 874,368

Total TTC 1 049,24 €

**Sanitaire**

**Lots n° 9 A  
à 9 AAA**

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### section ETE

#### Lot N° 9 A Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Mois	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
1	1	bouchon acier 8x13	15	3,352	50,283	Invité	x		15	divers
2	8	bouchon acier F 40x49	20	2,177	43,54	Invité	x		20	Ta decorte
3	8	bouchon acier F 50x60	11	3,507	38,577	Invité	x		58	Ta decorte
8	16	bouchon acier M 40x49	30	1,14	34,2	Invité	x		30	Ta decorte

Total HT 164,982 TTC 197,98 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 B Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Mois	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
10	22	bobine acier 12x 17	11	0,704	7,744	Invité	x		11	divers
11	25	bobine acier 1/2 lg150	16	0,736	11,776	Invité	x		16	divers
12	25	bobine acier 3/4 lg150	1	0,828	0,828	Invité	x		1	divers
13	191	bobine acier 3/8 lg130	28	0,36	10,08	Invité	x		19	Créneau Debatis
14	193	bobine acier 1/2 lg120	9	0,509	4,581	Invité	x		9	Ta decorte
15	194	bobine acier 3/4 lg120	9	0,575	5,175	Invité	x		9	Ta decorte
16	196	bobine acier 1" lg120	28	0,829	23,412	Invité	x		28	Ta decorte

Total HT 63,712 TTC 76,45 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 C Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Mois	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
19	34	coude acier FF 40x49 90°	25	6,734	168,35	Invité	x		25	divers
20	37	coude acier FF 12x17 45°	43	2,915	125,245	Invité	x		53	divers
21	38	coude acier MF 19x21 45°	6	3,332	19,992	Invité	x		13	hessigny
22	33	coude acier FF 40x49 90°	12	5,732	68,784	Invité	x		14	divers
29	47	coude à souder 65x76 90°	5	1,338	6,69	Invité	x		6	divers

Total HT 387,271 TTC 464,73 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 D Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Mois	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
41	63	manchon acier droit 40x49	17	2,638	44,846	Invité	x		17	Ta decorte
42	66	manchon acier droit 50x60	64	5,603	359,204	Invité	x		64	hessigny
50	59	manchon acier droit 8x13	16	0,148	2,368	Invité	x		16	divers

Total HT 428,218 TTC 513,86 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 E Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Mois	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
43	53	demi manchon acier 3/8	22	0,139	3,058	Invité	x		22	divers
44	54	demi manchon acier 3/4	13	0,149	1,937	Invité	x		14	divers

Total HT 4,995 TTC 5,99 €

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 F Sanitaire										
Code Webstock	Code Procto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
45	55	écrou de joint 15x11 JO 130	20	0,364	7,27	Inutilisé	x		20	divers
46	56	écrou de joint 20x27 JO 130 <sup>1</sup>	14	0,918	12,84	Inutilisé	x		14	divers
48	57	écrou de joint 26x34 JO 130	18	0,346	6,24	Inutilisé	x		18	divers
49	58	écrou de joint 33x42 JO 130	40	0,406	16,24	Inutilisé	x		40	divers
Total HT					44,832	TTC	52,84 €			

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 G Sanitaire										
Code Webstock	Code Procto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
54	78	mamelon acier MM 8x8	30	0,753	22,59	Inutilisé	x		30	Ta décoloré
56	80	mamelon acier MM 12x15	84	1,296	111,456	Inutilisé	x		120	Ta décoloré
57	81	mamelon acier MM 20x12	111	0,718	79,478	Inutilisé	x		143	Ta décoloré
58	83	mamelon acier MM 26x12	25	2,311	57,75	Inutilisé	x		25	divers
Total HT					268,797	TTC	322,56 €			

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 H Sanitaire										
Code Webstock	Code Procto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
61	86	mamelon acier MM 33x15	53	4,432	234,896	Inutilisé	x		53	divers
62	87	mamelon acier MM 33x20	93	3,107	474,951	Inutilisé	x		93	Ta décoloré
63	88	mamelon acier MM 33x26	26	3,241	84,266	Inutilisé	x		26	Ta décoloré
64	89	mamelon acier MM 40x16	28	3,547	100,033	Inutilisé	x		19	Ta décoloré
66	91	mamelon acier MM 50x16	22	4,512	99,264	Inutilisé	x		22	Ta décoloré
67	92	mamelon acier MM 50x33	51	7,548	385,044	Inutilisé	x		51	divers
65	93	mamelon acier MM 40x33	24	3,483	131,592	Inutilisé	x		24	divers
Total HT					1563,468	TTC	1 876,18 €			

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 i Sanitaire										
Code Webstock	Code Procto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
68	99	mamelon acier MF 12x8	22	1,07	23,54	Inutilisé	x		22	Ta décoloré
69	100	mamelon acier MF 12x8	23	0,457	29,801	Inutilisé	x		18	Ta décoloré
70	101	mamelon acier MF 15x8	7	1,209	8,463	Inutilisé	x		7	Ta décoloré
71	102	mamelon acier MF 20x12	49	0,468	22,981	Inutilisé	x		50	Ta décoloré
72	104	mamelon acier MF 26x8	40	2,371	94,84	Inutilisé	x		40	Ta décoloré
73	105	mamelon acier MF 26x12	29	1,613	46,777	Inutilisé	x		40	Ta décoloré
74	106	mamelon acier MF 26x15	240	0,82	196,8	Inutilisé	x		232	Ta décoloré
78	111	mamelon acier MF 40x15	49	2,54	124,46	Inutilisé	x		49	Ta décoloré
80	112	mamelon acier MF 40x20	42	2,647	111,174	Inutilisé	x		43	divers
81	113	mamelon acier MF 40x26	43	2,963	127,485	Inutilisé	x		45	Ta décoloré
84	115	mamelon acier MF 50x26	31	4,33	134,23	Inutilisé	x		31	divers
85	116	mamelon acier MF 50x33	27	7,566	204,182	Inutilisé	x		27	divers
86	117	mamelon acier MF 15x8	67	0,34	22,78	Inutilisé	x		74	Ta décoloré
Total HT					1147,423	TTC	1 376,91 €			

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 J Sanitaire										
Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
88	120	marmelon acier 8x13	25	0,585	14,625	Inutilisé	x		25	ta decorte
89	121	marmelon acier 12x17	72	0,71	51,12	Inutilisé	x		87	ta decorte
91	123	marmelon acier 23x42	64	2,37	151,68	Inutilisé	x		78	ta decorte
92	124	marmelon acier 40x89	59	2,09	121,54	Inutilisé	x		53	ta decorte
93	125	marmelon acier 50x60	47	2,832	132,704	Inutilisé	x		47	ta decorte
94	127	marmelon acier 20x27	8	0,81	6,48	Inutilisé	x		15	ta decorte
95	128	marmelon simple acier 40	18	0,574	10,332	Inutilisé	x		20	divers
1150	88	marmelon acier MF 8x13	41	0,51	20,91	Inutilisé	x		47	ta decorte

Total HT 498,791 TTC 598,55 €

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 K Sanitaire										
Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
100	55A	réduction FM 13x12	9	0,519	4,671	Inutilisé	x		10	renard
102	133	t4 acier FF 20x27 gros	20	1,745	34,90	Inutilisé	x		30	ta decorte
103	134	t4 acier FF 20x27	95	5,09	483,55	Inutilisé	x		125	ta decorte
104	136	t4 acier FF 28x34	10	1,16	11,6	Inutilisé	x		24	renard
105	137	t4 acier FF 33x42	20	13,29	265,7	Inutilisé	x		10	ta decorte
106	138	t4 acier FF 40x49	47	7,725	362,075	Inutilisé	x		59	ta decorte

Total HT 1313,948 TTC 1576,74 €

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 L Sanitaire										
Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
107	139	TE acier MF 50x50	4	0,315	1,26	Inutilisé	x		4	divers
108	143	t4 acier FFF 12x15x15	1	8,131	8,131	Inutilisé	x		4	divers
109	144	t4 acier FFF 15x20x15	18	12,445	224,01	Inutilisé	x		20	divers
110	145	t4 acier FFF 20x23x20	25	12,445	311,125	Inutilisé	x		27	divers
111	147	t4 mono tube 20x15x20	24	0,649	15,48	Inutilisé	x		37	divers
112	148	t4 acier FFF 26x15x15	8	12,613	100,904	Inutilisé	x		10	divers
113	149	t4 acier FFF 26x15x20	14	4,7	65,8	Inutilisé	x		14	divers
114	150	t4 acier FFF 28x15x26	12	12,613	151,356	Inutilisé	x		13	divers
115	151	t4 acier FFF 26x20x15	16	4,7	75,2	Inutilisé	x		17	divers

Total HT 553,256 TTC 1143,92 €

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 M Sanitaire										
Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
118	58	cd à chaîne VIKAR CAP 318	1	212,391	212,391	outillage	x		1	divers
119	813	AS 8 anti adhérent soudure 400	4	7,784	31,136	Obsolesce	x		4	ta fronet

Total HT 243,527 TTC 292,23 €

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 N Sanitaire										
Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
120	152	t4 acier FFF 32x15x15	53	4,196	222,388	Inutilisé	x		34	divers
121	153	t4 acier FFF 33x20x15	6	0,525	3,15	Inutilisé	x		7	divers
122	154	t4 acier FFF 40x15x40	20	2,023	40,46	Inutilisé	x		20	divers

Total HT 265,996 TTC 322,80 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 O Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Matière	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
123	160	td à 1 embranchement 15x21	35	6,366	222,81	Inutilisé	x		35	divers
124	161	td à 1 embranchement C 20x27	20	8,231	164,62	Inutilisé	x		20	divers
125	162	td à 1 embranchement 33x42	6	2,569	15,414	Inutilisé	x		6	divers
126	163	td à 2 embranchements 15x21	40	0,931	37,28	Inutilisé	x		40	divers
127	164	td à 2 embranchements C 20x27	20	0,811	16,46	Inutilisé	x		20	divers
128	165	td à 2 embranchements C 16x34	31	1,894	57,576	Inutilisé	x		31	divers

Total HT 507,360 TTC 608,83 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 P Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Matière	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
129	166	td galva FF 26x34	17	9,87	150,79	Inutilisé	x		17	Colson Debata
130	171	union acier FF 6x8 1/8	38	1,17	21,06	Inutilisé	x		38	divers
131	172	union acier FF 8x13	20	3,549	71,78	Inutilisé	x		20	divers
133	176	union acier FF 33x42	13	5,077	66,001	Inutilisé	x		13	la decorte
134	177	union acier FF 40x49	60	9,94	596,4	Inutilisé	x		60	la decorte

Total HT 906,031 TTC 1 087,24 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 Q Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Matière	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
135	178	union acier FF 50x60	19	17,006	323,114	Inutilisé	x		19	la decorte
136	181	union acier MF 8x13	13	6,108	79,404	Inutilisé	x		13	divers
140	185	union acier MF 40x49	7	43,175	302,225	Inutilisé	x		7	divers

Total HT 704,743 TTC 845,69 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 R Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Matière	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
142	7b	collier pvc 50	239	0,410	97,990	Inutilisé	x		269	la nicol
143	8b	collier pvc 63 à bride	11	0,555	6,105	obsolete	x		11	nicodème
144	9b	collier pvc 75 à bride	16	0,337	5,392	obsolete	x		16	la nicol
145	12b	coude 50 pvc MF 43°	27	1,410	38,070	Inutilisé	x		27	la nicol

Total HT 147,557 TTC 177,07 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 S Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Matière	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
146	11b	coude 75 pvc 45° MF	28	0,804	22,316	obsolete	x		33	divers
148	16b	coude 90 pvc FF 45°	54	0,590	31,860	Inutilisé	x		54	la nicol
151	20b	coude 75 pvc 87° 30° FF	3	0,721	2,198	obsolete	x		12	la nicol
152	21b	coude 50 pvc FF 87° 30°	40	0,963	38,520	Inutilisé	x		40	la nicol
155	24b	coude 75 pvc 87° 30° MF	9	0,674	6,066	obsolete	x		13	la nicol
156	29b	coude 50 pvc MF 87° 30°	20	1,410	28,200	Inutilisé	x		20	la nicol
157	30b	coude 50 pvc MF 87° 30°	20	1,598	31,960	Inutilisé	x		20	la nicol
168	31b	coude 63 pvc FF 87° 30°	4	1,785	7,156	obsolete	x		4	nicodème

Total HT 169,117 TTC 202,94 €



### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 T Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Moisi	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
181	70b	écouille 50 pvc	6	0,217	1,302	Insufflé	x		8	ca nicol
182	71b	écouille 75 pvc	8	0,436	3,488	obsolete	x		8	Lipicod
185	72b	écouille P/B PVC 32 (FFM 87°30)	19	0,436	8,284	obsolete	x		10	divers
186	75b	écouille 50 pvc MF 67°30	20	2,400	48,000	Insufflé	x		20	nicol
187	73b	écouille 75 pvc simple 45°	13	0,803	10,439	obsolete	x		13	divers

Total HT 64,149 TTC 81,83 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 U Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Moisi	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
188	78b	double pvc 32 à collet plat EV	17	1,418	24,106	obsolete	x		17	divers
189	79b	double pvc 40 collet plat EV	15	1,421	21,315	obsolete	x		15	divers
190	80b	double pvc 50 collet plat EV	18	1,417	25,506	obsolete	x		18	divers
193	84b	double PVC EV / P/E 33x43	20	0,119	2,380	Obsolete	x		20	Lipicod
194	85a	double PVC EV / P/E 40x49	20	0,139	2,780	Obsolete	x		20	ca primet
196	89a	écrou pvc 33x41	19	0,307	5,833	obsolete	x		19	Lipicod
197	90b	écrou pvc 40 x49	19	0,337	6,403	obsolete	x		19	Lipicod
198	92b	entonnoir non siphon ø1 3/4	5	1,05	5,25	obsolete	x		5	Lipicod

Total HT 94,994 TTC 113,99 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 V Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Moisi	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
204	100b	manchon 50 pvc FF	15	0,714	10,710	obsolete	x		18	nicol
205	101b	manchette 50 pvc MF	10	1,740	17,400	obsolete	x		10	nicol
213	118b	manchon 83 pvc FF	4	1,079	4,316	obsolete	x		4	obsolete
214	119b	manchon double 75 pvc FF	46	0,486	22,116	obsolete	x		46	Lipicod
215	120b	manchon 75 pvc joint à livrer	16	0,815	13,040	obsolete	x		17	divers
218	123b	prise d'air ventajipe 32 mm	17	0,479	8,143	obsolete	x		17	CEA
219	124b	prise d'air ventajipe 40 mm	19	0,48	9,120	obsolete	x		39	CEA

Total HT 90,485 TTC 108,58 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 W Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Moisi	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
220	134b	réduction 50x33 pvc MF	21	0,297	6,237	obsolete	x		22	divers
221	135b	réduction 50x33 pvc tvc	11	0,198	2,178	obsolete	x		12	ca nicol
225	141b	tampon réduction 75x40 pvc	18	0,982	17,676	obsolete	x		18	divers

Total HT 24,545 TTC 29,48 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 X Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Moisi	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
36	28	bouchon 40 PVC type sotra	4	0,534	2,136	Obsolete	x		4	divers
89	3b	bouchon 50 degorgement pvc	27	0,803	21,681	Insufflé	x		26	divers
118	4b	bouchon 50 pvc (R44 P)	14	0,307	4,298	Insufflé	x		14	brico depot

Total HT 28,515 TTC 34,22 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 Y Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
181	648	coude 30 cuivre FF 30°	19	0,714	13,566	Invité	x		19	divers
217	143B	ts 8 cuivre	49	0,159	6,811	Invité	x		49	divers
218	144B	ts 12 cuivre	14	0,158	2,212	Invité	x		14	divers
214	154b	ts 32 cuivre 45° oblique	1	1,580	1,580	Invité	x		1	désinfectant
215	155b	ts cuivre 32 mm 131	2	0,942	2,876	Invité	x		2	divers
218	156b	ts cuivre 32 mm 131	2	1,591	3,182	Invité	x		2	divers
217	157b	ts cuivre 32 mm oblique	3	1,348	4,058	Invité	x		3	divers
218	158b	ts cuivre 40 mm pied de biche	2	1,363	2,726	Invité	x		2	divers
245	181b	ts 28x27x32 cuivre	16	2,071	33,152	Invité	x		16	ca prestacac
249	184b	ts cuivre 28x28x32	30	2,115	63,450	Invité	x		30	ca prestacac
257	184b	ts cuivre 40° pied de biche	2	3,378	6,756	Invité	x		2	désinfectant

Total HT 141,023 TTC 169,23 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 Z Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
250	188b	ts 18 pvc haute pression	20	0,327	6,540	Invité	x		20	divers
251	187b	ts 20 pvc haute pression	40	0,357	14,280	Invité	x		40	divers
253	189b	ts 31 pvc haute pression	17	1,625	27,625	Invité	x		17	divers
254	181b	ts 50 pvc FF 87°30	2	0,753	1,506	Invité	x		4	ca alcool
258	194b	ts pvc 100x50 87°30	5	4,323	21,615	Invité	x		5	divers

Total HT 104,103 TTC 124,92 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 AA Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
283	239	collier douille stmu S 10327E5	100	1,009	100,9	obsolète	x		100	ca stmu
284	240	collier stmu douille S 104 27	100	0,545	54,5	obsolète	x		100	ca stmu
289	247	collier vis stmu m8 125mm	8	3,387	27,096	Invité	x		8	ca muropa
290	248	collier vis stmu m8 140mm	10	3,569	35,690	Invité	x		10	ca muropa
291	249	collier vis stmu m8 180mm	10	4,233	42,330	Invité	x		10	ca muropa

Total HT 240,134 TTC 312,16 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 AB Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
284	254	compteur eau chaude micro précis 3x14	1	260,727	260,727	Invité	x		1	ca farnier
285	257	compteur MPI1 (SEC 428378 4	2	35,826	71,672	Invité	x		5	ca farnier
287	258	compteur 1701 LC CAL 130RV	4	14,799	59,196	Invité	x		4	ca stmu
288	259	compteur MPI1 (SF 81 200119 3	2	28,399	56,797	Invité	x		3	ca farnier
417	425b	robinet d'arrêt lavet compteur MF 1/2-3/4	1	1,851	1,851	obsolète	x		1	divers
1171	254c	compteur 1701 cal 15 div et	5	13,309	66,545	Invité	x		5	ca stmu

Total HT 539,159 TTC 646,99 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 AC Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
303	212b	chapes parcel divers 8100	10	2,318	23,180	obsolète	x		12	CBA
305	213b	chapes plain divers 8100	18	2,318	41,661	obsolète	x		18	CBA
311	272	chape torquel divers 8100	5	2,341	11,705	Invité	x		5	CBA

Total HT 78,956 TTC 94,75 €

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 AD Sanitaire										
Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
304	377	manomètre 0 à 500mb	3	7,400	22,200	inutile	x		4	la briffaut
307	378	manomètre 1615 1608 dn100	10	20,500	205,000	inutile	x		10	la briffaut
Total HT					228,427		TTC	274,11 €		

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 AE Sanitaire										
Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
310	371	jeu de raccord union 1"1/2 x 3/4	1	6,582	6,582	inutile	x		4	la pompe guillard
315	391	raccord cu 3p 1/4 123 309	15	3,940	59,100	inutile	x		15	la garnier
315	393	raccord caoud 90° C GS CU 23	20	7,900	158,000	inutile	x		20	la garnier
Total HT					228,362		TTC	274,03 €		

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 AF Sanitaire										
Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
321	321	cafetier BIP DSC111 NF VISO 11 propane	2	84,249	168,498	obsolescence	x		4	la briffaut
341	379	détendeur sécurité 05 3104 37 MB 4kg/h propane	2	17,638	35,276	inutile	x		2	la briffaut
342	381	détendeur sécurité 05 3101 37 MB 1,3kg/h propane	15	17,97	269,55	inutile	x		15	briffaut
348	314b	mano d'handeur 1315 0 à 9 bars	2	30,312	60,624	inutile	x		3	la classe mandet
348	413	indicateur de service propane V11 NF 20	2	7,809	15,618	inutile	x		2	la briffaut
420	417b	robotnet d'arrêt gaz 3/8 à tête	21	4,314	90,594	obsolescence	x		25	divers
421	418b	robotnet d'arrêt gaz 1/2	3	4,313	12,939	obsolescence	x		4	divers
424	421b	robotnet d'arrêt d'épave 5408	16	1,855	29,680	obsolescence	x		16	divers
Total HT					729,027		TTC	874,83 €		

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 AG Sanitaire										
Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
380	410	filre 3/8 zamac 5034	3	37,048	111,144	inutile	x		3	la socla
381	411	filre à recyclage 3/8 5036	1	15,448	15,448	inutile	x		4	la socla
384	402c	filre linéaire FCL 3/8 M1/2	8	5,410	43,280	Désobsolescence	x		10	la briffaut
385	407c	filre de recharge	10	1,509	15,090	inutile	x		10	la briffaut
386	403c	filre FGH w/s cart amov 3/4 M	3	18,119	54,357	inutile	x		3	la briffaut
387	404c	filre FGH w/s cart amov 1/2 M	5	17,149	85,745	inutile	x		5	la briffaut
Total HT					250,324		TTC	309,39 €		

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 AH Sanitaire										
Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
383	414	mélangeur douche costa 25315 Broché	3	10,778	32,334	obsolescence	x	x	1	brico depot
389	413	mélangeur bainor DCS amarte	1	59,815	59,815	inutile	x		1	divers
394	417	paire de patères appliquées	1	22,943	22,943	inutile	x		1	divers
397	418	paire raccord entrée M 3/4V	1	14,022	14,022	inutile	x		1	divers
Total HT					107,354		TTC	128,83 €		

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 Ai Sanitaire										
Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
383	437	matériau chaise d'eau robinet Ro	4	8,246	32,984	inutile	x		4	brico depot
397	418	plaque à vis	17	2,419	41,123	obsolescence	x		17	la briffaut
398	427	panneau de douche 1/2 PVC 5	2	4,808	9,616	obsolescence	x		2	la robinetterie bino
Total HT					83,723		TTC	100,47 €		

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 AJ Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
402	462	raccord à souder P51 de 12 classe mandet	2	1,505	3,01	obsolète	x		2	ta classe mandet
403	463	raccord gaz 1/2 GN de 14 complet	17	2,36	40,12	obsolète	x		20	ta briffaut
404	464	raccord complet gaz 1/2 de 16	7	2,39	16,73	obsolète	x		9	ta briffaut
406	466	raccord EC gaz 3/4 C113 +JT	20	6,1	122	obsolète	x		22	ta garinar
407	468	robinet gaz M 1/2 239996	1	4,208	4,208	obsolète	x		1	ta garinar
408	469	robinet d'arrêt gaz MM4 3/4	13	13,309	147,917	obsolète	x		14	ta garinar
409	4000	raccord soudé 1/2 à souder D08	22	2,914	42,108	obsolète	x		22	ta bricart
411	4070	raccord complet UE UI VA 10 gaz	13	2,43	31,59	obsolète	x		30	ta bricart
412	4080	raccord complet UE UI UO 2 pas classe mandet	7	2,43	9,93	obsolète	x		7	ta briffaut
415	4000	raccord P robinet arrêt gaz de 12	14	2,43	34,02	obsolète	x		14	ta briffaut
477	412	vanne V13 SNE E/S gaz M20	14	8,4	117,6	obsolète	x		15	ta briffaut
478	413	vanne V13 GR 20 bars E/G O 1/2	24	8,49	225,94	obsolète	x		30	ta briffaut
483	447	vanne gaz 813 3412 813	6	4,851	27,906	obsolète	x		6	divers

Total HT 862,180 TTC 1 034,62 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 AK Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
413	402b	raccord SP3 20x27	1	1,823	1,823	obsolète	x		1	ta huot
414	4050	RACCORD EN T 845 25	1	7,132	7,132	obsolète	x		1	cedco
416	412b	Robinet d'arrêt 14/12 SV SQUOIP	6	8,616	51,696	obsolète	x		7	divers
417	414b	robinet et d'arrêt souder 14	31	3,150	97,65	obsolète	x		31	ta huot
418	415b	robinet d'arrêt souder 14/16	23	3,240	74,52	obsolète	x		24	ta huot
419	416b	robinet d'arrêt MM4 souder purge 17/13	12	8,517	102,404	obsolète	x		12	divers

Total HT 336,225 TTC 403,47 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 AL Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
420	4300	robinet évier mural bec ail	4	32,654	130,616	obsolète	x		5	ta pial
432	442b	robinet de cuisine Lakon 12x17	1	2,943	2,943	obsolète	x		2	divers

Total HT 133,559 TTC 160,27 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 AM Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
433	447b	robinet de contrôle NF 1/4 VAN	28	1,467	41,076	obsolète	x		28	ta soda
434	448b	robinet 1/4 de tour FF 3/8	15	4,204	63,06	obsolète	x		15	divers

Total HT 104,136 TTC 124,98 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 AN Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
435	449b	robinet baign douche 2477M	2	11,848	23,696	insulte	x		3	divers
436	450b	robinet douche M 3/4 34000	1	28,995	28,995	insulte	x		1	ta presto
437	451b	robinet baign lavabo 1/2	3	26,181	78,543	insulte	x		4	ta déballe
438	451b	robinet lavabo M1/2 presto 34601	2	23,392	46,784	insulte	x		3	ta presto
440	463b	robinet de ruisseau droit 01310079 raw110	8	2,231	17,848	obsolète	x		10	ta darvaco
442	461b	robinet pauseur c12x14 34632	1	31,296	31,296	insulte	x		2	ta presto

Total HT 247,554 TTC 297,06 €

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 AO Sanitaire										
Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
443	466a	robinet radiateur 3/8 droit réglable	13	1,784	23,192	obsolète	x		13	divers
444	467b	robinet de radiateur droit 3/8	4	1,781	7,124	obsolète	x		4	divers
446	469b	robinet thermostatique droit 3/8 01310050 Danfoss	8	9,261	74,088	obsolète	x		8	la danfoss
448	476a	robinet radiateur équerre 12x17	7	2,945	20,615	obsolète	x		7	divers
449	477b	robinet radiateur équerre 12x17	31	2,621	81,251	obsolète	x		31	la thermador
450	473b	ROBINET RAD EQUERRE 12 X 17 SR	10	1,533	15,330	obsolète	x		10	la thermador
Total HT					219,584	TTC			263,98 €	

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 AP Sanitaire										
Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
433	491b	robinet à bille 20 JPM	2	13,848	27,696	obsolète	x		2	la ricko
434	492b	robinet à bille col 16 JPM	2	10,928	21,856	obsolète	x		2	la ricko
439	442	TE de réglage droit 12x17	16	1,765	28,240	obsolète	x		16	divers
440	443	TE de réglage 12x17	7	2,514	17,598	obsolète	x		7	la megatherm
442	445	TE de réglage droit 12x17	1	1,773	1,773	obsolète	x		1	la thermador
443	448	TE SR11 19x25	1	4,997	4,997	obsolète	x		1	la huot
Total HT					100,256	TTC			120,31 €	

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 AQ Sanitaire										
Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
455	432	syphon Moore évier BLCA	4	4,497	17,988	obsolète	x		4	divers
456	433	sta. Claqueur de Urage 139A 180	1	16,923	16,923	obsolète	x		1	la thermador
457	434	syphon mur vertical	13	7,079	92,027	obsolète	x		13	la huot
Total HT					74,772	TTC			89,73 €	

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 AR Sanitaire										
Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
464	448	tête thermostatique RAWL 013	5	6,227	31,135	obsolète	x		5	la danfoss
467	451	tête universelle 1/2 G370015	4	10,648	42,592	obsolète	x		4	la delabie
468	452	tête universelle 18/150 G370018	4	10,648	42,592	obsolète	x		4	la delabie
Total HT					116,319	TTC			139,58 €	

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 AS Sanitaire										
Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
508	532	de 4mm de radiateur	52	0,097	5,044	obsolète	x		52	la thermador
511	570	croix 180 OFC 12 3074	25	0,724	18,100	obsolète	x		25	cdéo
514	580	distributeur lètan 14 te angle	66	1,71	112,86	obsolète	x		66	divers
515	581	distributeur lètan 16 te angle	37	1,359	50,283	obsolète	x		37	divers
541	541B	purgeur à volant 5x10	63	0,3	12,4	obsolète	x		63	la thermador
542	542B	purgeur à carré 1/8	1	0,013	0,013	obsolète	x		1	la thermador
Total HT					199,700	TTC			238,44 €	

DÉSTOCKAGE DU MAGASIN										
Lot N° 9 AT Sanitaire										
Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Motif	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
517	582	double cuivre 14	2	0,573	1,146	obsolète	x		2	divers
518	583	double cuivre 18	12	0,574	6,888	obsolète	x		12	divers
523	505B	croix CB 1 3/4 x 28 lètan	10	1,299	12,990	obsolète	x		10	divers
524	506B	croix CB 1 3/4 x 34 lètan	6	0,7	4,2	obsolète	x		6	divers
Total HT					25,224	TTC			30,27 €	

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 AU Sanitaire

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Mois	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
310	5218	Joint caoutchouc P/stop	88	0,069	6,082	livelle	x		88	divers
331	5218	Joint BI 5518	120	0,047	5,64	livelle	x		140	ta briffaut
332	5218	Joint LI 965727	140	0,047	6,58	livelle	x		140	ta briffaut
333	5218	Joint Gar 3/8	69	0,252	17,388	livelle	x		79	ta briffaut
334	5268	Joint plat gaz 20 aramide	28	0,385	10,78	livelle	x		28	cedeo
336	501E	Joint caoutchouc 45x36	48	0,023	1,104	livelle	x		50	cha
337	502J	Joint caoutchouc 43x37	9	0,23	2,07	livelle	x		9	cha
338	501E	Joint caoutchouc 37x30x2	29	0,023	0,667	livelle	x		29	briffaut
340	504E	Joint alu gaz 1/2x1/2	49	0,023	1,127	livelle	x		49	cha
341	505E	Joint alu gaz 43x32x3	17	0,023	0,391	livelle	x		17	cha
342	506E	Joint caoutchouc 26x22x2	100	0,023	2,3	livelle	x		100	cha
343	507E	Joint caoutchouc 30x22x2	157	0,023	3,611	livelle	x		157	cha
344	508E	Joint caoutchouc 18x11x2	133	0,023	3,059	livelle	x		1770,023	cha
345	509E	Joint caoutchouc 24x12x2	24	0,023	0,552	livelle	x		33	cha
346	510E	Joint caoutchouc 31,5x17x1	14	0,023	0,322	livelle	x		14	cha
347	511E	Joint obtendeur livrine 11x18x2	25	0,023	0,575	livelle	x		25	cha
349	511E	Joint caoutchouc 14x8x2	87	0,023	2,001	livelle	x		87	cha
350	514E	Joint caoutchouc 21x16x2	29	0,023	0,667	livelle	x		29	cha
351	515E	Joint caoutchouc 19x17x1	13	0,023	0,299	livelle	x		13	cha
352	522E	Joint fibre 14x10	23	0,023	0,529	livelle	x		43	cha
353	523E	Joint gaz 1/2x1/2	76	0,023	1,748	livelle	x		76	cha
354	527E	Joint fibre 25x19	38	0,023	0,874	livelle	x		38	cha
355	529E	Joint gaz 40x40	81	0,023	1,886	livelle	x		81	cha
357	530E	Joint 1/2 1/2x1/2	54	0,023	1,242	livelle	x		54	cha
358	531E	Joint gaz 4x3,5x1,5	128	0,023	2,938	livelle	x		128	cha
359	531E	Joint gaz 3/2x1/2x1,5	134	0,023	3,082	livelle	x		134	cha
360	534E	Joint gaz 2/2x1/2	127	0,023	2,921	livelle	x		132	cha

Total HT 81,205      TTC 97,45 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 AV Sanitaire

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Mois	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
344	570B	raccord 90 GFC 3/8x1/2	109	1,22	132,98	livelle	x		119	divers
345	573B	raccord 90 GFC 1/2x1/2	26	0,363	9,438	livelle	x		26	castry
346	574B	raccord 90 GFC 1/2x1/4	11	0,444	4,884	livelle	x		4	nkodonta
348	580B	raccord 90 GFC 3/8x1/2	20	0,605	12,1	livelle	x		20	divers
349	581B	raccord 96 GFCU 3/8x1/4	7	0,625	4,375	livelle	x		7	divers
370	582B	raccord 96 FCU 1/2x1/4	7	0,574	4,018	livelle	x		7	divers
371	583B	raccord 96 GFCU 1/2x1/8	19	0,625	11,875	livelle	x		19	divers
373	585B	raccord 98 GFC 1/2x1/2	22	0,625	13,75	livelle	x		22	divers
374	586B	raccord 98 GFC 3/8x1/2	20	0,602	12,04	livelle	x		20	divers
376	503C	raccord 130 FDU 1/2x1/2	5	1,259	6,295	livelle	x		5	divers
377	503C	raccord 130 purgeur 1/4	29	1,24	35,96	livelle	x		30	cedeo
378	503C	raccord 130 1/2x1/4	38	0,587	22,306	livelle	x		40	Callhaus Debatte
379	504C	raccord 130 purgeur 1/8	37	1,421	52,577	livelle	x		38	Callhaus Debatte
380	506C	raccord 130 1/2x1/2x1/2	30	1,028	30,84	livelle	x		30	desferans
381	507C	raccord 130 GFC 1/2x1/8	35	1,255	43,925	livelle	x		35	Callhaus Debatte
384	508C	raccord 130 purgeur 1/8	17	1,171	19,907	livelle	x		17	cedeo
382	582C	raccord 141 GFC 3/8 x1/2	11	0,624	6,864	livelle	x		11	divers
388	535D	reduction 15/08	122	0,506	61,732	livelle	x		122	ta briffaut
389	536D	reduction 15/12	16	0,74	11,84	livelle	x		16	ta briffaut
390	537D	raccord 1410F 15/12	18	0,39	7,02	livelle	x		20	ta briffaut
391	538D	raccord union 1/2	19	0,844	16,036	livelle	x		19	ta briffaut
1297	587B	raccord union caudé 1/2x1/2	20	0,605	12,1	livelle	x		20	divers

Total HT 542,702      TTC 651,24 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 AW Sanitaire

Code Webstock	Code Presto	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Mois	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
373	34123	broyeurs Dandy WC D 31ren	1	100	100	absolue	x		1	cha

Total HT 100,000      TTC 120,00 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 AX Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Matière	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
893	14320	ensemble vidage complet P/EV	1	8,829	8,829	absolète			1	brico dépôt
917	14374	siphon simple évier D 40	1	1,162	2,324	absolète			1	brico dépôt
919	14349	vasque gris alu/col	5	5	45	absolète			5	cbi

Total HT 56,153 TTC 67,98 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 AY Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Matière	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
1017	TAR13	tube acier 8x13 8,5ml	5	4,184	20,920	inutilisé			5	divers
1033	tpvc50	tube pvc 50 4ml	9	5,204	45,236	inutilisé			9	?

Total HT 66,856 TTC 80,23 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 AZ Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Matière	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
1207	35	coude acier FF 50x60	69	3,791	261,579	inutilisé			69	td decharie
1206	48	courbe acier MF 15x21 45°	11	0,781	8,613	inutilisé			11	divers
1209	182	bouchon fonte M 50x60	17	6,731	114,481	inutilisé			19	divers

Total HT 384,853 TTC 461,58 €

### DÉSTOCKAGE DU MAGASIN

#### Lot N° 9 AAA Sanitaire

Code Webstock	Code Presta	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Matière	date d'entrée		Quantité reçue	Fournisseur
							2011	2012		
1283	391	flexible 1/2 longueur 3 m TAG	18	11,542	208,476	absolète			18	td flexfrance

Total HT 208,476 TTC 250,17 €